

**DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 9 octobre 2020**  
**à 14H30**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

#### SEANCE DU 9 OCTOBRE 2020

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle du Conseil d'administration de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le vendredi 9 octobre 2020 à 14H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 25 septembre 2020

Membres en exercice : 22

Membres présents avec voix délibérative : 18

Membres présents : M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Cherifa TLEMSANI, M. Pierre LEFORT, Mme Brigitte LARDY, Mme Jocelyne REJASSE, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, M. Raymond ARCHER, M. Sébastien LARCHER, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE, M. Pascal GODRIE.

Membres absents ayant donné délégation de pouvoir : 3

Mme Gulsen YILDIRIM a donné délégation de pouvoir à Mme Brigitte LARDY

M. Laurent LAFAYE a donné délégation de pouvoir à Mme Chérifa TLEMSANI

M. Stéphane DELAUTRETTE a donné délégation de pouvoir à M. Stéphane DESTRUHAUT

Membre absent n'ayant pas donné délégation de pouvoir : M. Gilles BEGOUT : excusé

#### **Délibération N° 2020-3-1 INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Ont pris part au vote** : M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Cherifa TLEMSANI, M. Pierre LEFORT, Mme Brigitte LARDY, Mme Jocelyne REJASSE, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, M. Raymond ARCHER, M. Sébastien LARCHER, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE, M. Pascal GODRIE.

**Dénombrement suffrages :**

- Pour : 21
- Contre : 0

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1424 et suivants,

Vu, la délibération n°2017-4-1, en date du 7 novembre 2017, renouvelant le Conseil d'Administration du SDIS de la Haute-Vienne,

Vu, la délibération du Conseil Départemental, en date du 18 octobre 2017, portant désignation des représentants du Conseil Départemental au sein de divers organismes,

Vu, l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne n° 2020-692, en date du 2 octobre 2020, portant désignation de M. Pierre ALLARD à la présidence du Conseil d'administration du SDIS de la Haute-Vienne,

Vu, la proclamation des résultats pour l'élection des représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes au CASDIS en date du 24 septembre 2020,

Vu, la proclamation des résultats pour l'élection des représentants du personnel à la CATSIS en date du 24 septembre 2020,

Considérant qu'après son installation, il convient de procéder à l'élection des vice-présidents et d'un membre supplémentaire composant le Bureau,

Considérant l'ensemble des organismes internes pour lesquels le Président du Conseil d'Administration désigne les représentants de l'administration ou proclame les résultats de l'élection des représentants de l'administration,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

## I. INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est composé de membres disposant d'une voix délibérative et de personnalités qui assistent avec voix consultative.

### Membres avec voix délibérative :

Membres désignés pour les Conseillers départementaux par délibération du Conseil Départemental de la Haute-Vienne en date du 17 octobre 2017.

Membres élus par les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale pour les représentants des EPCI et membres élus par les maires pour les représentants des communes, le 24 septembre 2020.

### Collège des conseillers départementaux

Membres titulaires,			Conseiller départemental de	Membres suppléants,			Conseiller départemental de
M.	Jean Claude	LEBLOIS	St Léonard de Noblat	Mme	Christelle	AUPETIT-BERTHELEMOT	St Léonard de Noblat
M.	Pierre	LEFORT	Limoges 4	Mme	Marlène	LALOGÉ	Limoges 4
Mme	Brigitte	LARDY	Ambazac	M.	Alain	AUZEMERY	Ambazac
M.	Gilles	BEGOUT	Limoges 9	Mme	Sandrine	ROTZLER	Limoges 3
Mme	Chérifa	TLEMSANI	Limoges 2	M.	Fabrice	ESCURE	Limoges 2
M.	Laurent	LAFAYE	Panazol	Mme	Martine	NOUHOUT	Panazol
Mme	Jocelyne	REJASSE	Rochechouart	M.	Arnaud	BOULESTEIX	Limoges 5
M.	Stéphane	DELAUTRETTE	St Yrieix la Perche	Mme	Martine	FREDAIGUE-POUPON	Bellac
Mme	Sylvie	ACHARD	Aixe sur Vienne	M.	Philippe	BARRY	Aixe sur Vienne
M.	Stéphane	DESTRUHAUT	Limoges 3	Mme	Annick	MORIZIO	Condat sur Vienne
Mme	Gülseren	YILDIRIM	Limoges 9	M.	Yves	RAYMONDAUD	Rochechouart
M.	Christian	HANUS	Limoges 1	Mme	Nathalie	MEZILLE	Limoges 1
Mme	Yvonne	JARDEL	Chateauponsac	M.	Raymond	ARCHER	Limoges 6
M.	Pierre	ALLARD	St Junien	M.	Thierry	LAFARGE	Eymoutiers

### Collège des représentants des EPCI et des Communes

Membres titulaires,				Membres suppléants,			
M.	Guillaume	GUERIN	Président de la CU Limoges Métropole	M.	Sébastien	LARCHER	Limoges Métropole
M.	Philippe	JANICOT	Limoges Métropole	Mme	Pascale	ETIENNE	Limoges Métropoles
M.	Pascal	CLUZEAU	Porte Océane du Limousin	Mme	Laëtitia	CALENDREAU	Porte Océane du Limousin
M.	Alain	PERABOU	Communauté de Communes de Noblat	Mme	Sonia	POSTIC	Communauté de Communes de Noblat
M.	Pierre	VARACHAUD	Communauté de Communes Ouest Limousin	Mme	Agnès	VARACHAUD	Vice-présidente de la Communauté de Communes Ouest Limousin
M.	Daniel	PERROT	Maire de Nantiat	M.	Xavier	GUIBERT	Maire de Magnac-Laval
M.	Fabrice	GERVILLE-REACHE	Maire de Nexon	M.	François	BOISSERIE	Maire de Glandon
M.	Pascal	GODRIE	Maire de Val d'Issoire	Mme	Françoise	RIVET	Maire de Châteauneuf-la-Forêt

## **Membres assistant avec voix consultative (article L 1424-24-5 du CGCT)**

- *représentant les officiers professionnels :*  
Titulaire : Commandant SOULIER  
Suppléant : Capitaine Julien LAVOUTE
- *représentant les officiers volontaires :*  
Titulaire : Lieutenant Sébastien LINARD  
Suppléant : Capitaine Claude GERY
- *représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers :*  
Titulaire : Adjudant Nicolas CORNELOUP  
Suppléant : Sergent-chef Jérôme CHARLES
- *représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers :*  
Titulaire : Adjudant-chef Jean-Noël BOUTINON  
Suppléant : Adjudant Nicolas JAMMET
- *représentant les fonctionnaires territoriaux non SPP :*  
Titulaire : Sophie VIGNERIE  
Suppléant : Fabien DAVID

## **Membres assistant de droit avec voix consultative :**

Au titre de l'article L 1424-24-5 du CGCT

Le directeur départemental du SDIS de la Haute Vienne,  
Le médecin-chef du SDIS de la Haute Vienne,  
Le président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de la Haute-Vienne.

Au titre de l'article L 1424-25 du CGCT

Le préfet ou un membre du corps préfectoral.

## **II. ELECTION DES VICE-PRÉSIDENTS**

Le Conseil d'Administration procède à l'élection de trois vice-présidents dans les conditions fixées par l'article L 1424-27 du CGCT.

Conformément à l'article L 1424-27 et suivants, il convient d'élire trois vice-présidents

Les élus sont :

- M. Stéphane DESTRUHAUT, pour la première vice-présidence,
- M. Jean-Claude LEBLOIS, pour la seconde vice-présidence,
- M. Guillaume GUERIN, pour la troisième vice-présidence.

## **III. INSTALLATION DU BUREAU ET ELECTION D'UN MEMBRE (article L-1424-27 § 2 du CGCT)**

« Le bureau du Conseil d'Administration est composé du président du Conseil d'Administration du SDIS, de trois vice-présidents et, le cas échéant, d'un membre supplémentaire ».

Est élue:

- Mme Cherifa TLEMSANI

## IV.COMPOSITION DES COMMISSIONS INTERNES

### 1. ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Les membres élus, représentants de l'Administration à la CAO sont :

<b>Commission d'appel d'offres</b>
- <i>Président</i> : M. Pierre ALLARD
- <i>Titulaire</i> : M. Stéphane DESTRUHAUT
- <i>Titulaire</i> : Mme Brigitte LARDY
- <i>Titulaire</i> : M. Jean-Claude LEBLOIS
- <i>Titulaire</i> : M. Guillaume GUERIN
- <i>Titulaire</i> : M. Laurent LAFAYE
- <i>Suppléant</i> : Mme Cherifa TLEMSANI
- <i>Suppléant</i> : M. Gilles BEGOUT
- <i>Suppléant</i> : M. Fabrice GERVILLE-REACHE
- <i>Suppléant</i> : M. Daniel PERROT
- <i>Suppléant</i> : M. Pierre VARACHAUD

### 2. COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE (CT)

Les représentants de l'Administration au Comité Technique sont :

<b>Comité Technique</b>
- <i>Président</i> : M. Pierre ALLARD
- <i>Titulaire</i> : M. Laurent LAFAYE
- <i>Titulaire</i> : Mme Brigitte LARDY
- <i>Titulaire</i> : M. Pierre VARACHAUD
- <i>Titulaire</i> : le Directeur Départemental du SDIS 87
- <i>Suppléant</i> : M. Pascal GODRIE
- <i>Suppléant</i> : M. Stéphane DESTRUHAUT
- <i>Suppléant</i> : Mme Jocelyne REJASSE
- <i>Suppléant</i> : M. Jean-Claude LEBLOIS
- <i>Suppléant</i> : le Directeur Départemental Adjoint du SDIS 87

### 3. COMPOSITION DU COMITE CONSULTATIF DEPARTEMENTAL DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES (CCDSPV)

Les représentants de l'Administration au CCDSPV sont :

<b>Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires</b>
- <i>Président</i> : M. Pierre ALLARD
- <i>Titulaire</i> : M. Laurent LAFAYE
- <i>Titulaire</i> : Mme Brigitte LARDY
- <i>Titulaire</i> : M. Stéphane DELAUTRETTE
- <i>Titulaire</i> : Mme Cherifa TLEMSANI
- <i>Titulaire</i> : M. Pierre VARACHAUD
- <i>Titulaire</i> : le Directeur Départemental du SDIS 87
- <i>Suppléant</i> : M. Pascal CLUZEAU
- <i>Suppléant</i> : M. Stéphane DESTRUHAUT
- <i>Suppléant</i> : Mme Jocelyne REJASSE
- <i>Suppléant</i> : M. Jean-Claude LEBLOIS
- <i>Suppléant</i> : M. Fabrice GERVILLE-REACHE
- <i>Suppléant</i> : M. Daniel PERROT
- <i>Suppléant</i> : le Directeur Départemental Adjoint du SDIS 87

**4. COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS NON OFFICIERS (CAP)**

Les représentants de l'Administration à la CAP sont :

<b>Commission Administrative Paritaire</b>
- <i>Président</i> : M. Stéphane DESTRUHAUT
- <i>Titulaire</i> : Mme Cherifa TLEMSANI
- <i>Titulaire</i> : M. Laurent LAFAYE
- <i>Titulaire</i> : M. Daniel PERROT
- <i>Suppléant</i> : M. Stéphane DELAUTRETTE
- <i>Suppléant</i> : M. Pierre ALLARD
- <i>Suppléant</i> : Mme Jocelyne REJASSE
- <i>Suppléant</i> : M. Pascal GODRIE

**5. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION AU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)**

Les représentants de l'Administration au CHSCT sont

<b>Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail</b>
- <i>Président</i> : M. Stéphane DESTRUHAUT
- <i>Titulaire</i> : Mme Cherifa TLEMSANI
- <i>Titulaire</i> : Mme Gulsen YILDIRIM
- <i>Titulaire</i> : le Directeur Départemental du SDIS 87
- <i>Titulaire</i> : le Médecin-chef du SDIS 87
- <i>Suppléant</i> : Mme Brigitte LARDY
- <i>Suppléant</i> : Mme Sylvie ACHARD
- <i>Suppléant</i> : M. Pierre VARACHAUD
- <i>Suppléant</i> : le Directeur Départemental Adjoint du SDIS 87
- <i>Suppléant</i> : le ou la Responsable du Pôle Ressources

**6. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME DES PERSONNELS TERRITORIAUX ET DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES**

Les représentants de l'Administration à la commission départementale de réforme des personnels territoriaux et des sapeurs-pompiers volontaires sont :

- titulaire : Mme Jocelyne REJASSE
- titulaire : Le ou la Responsable du Pôle Ressources
- suppléant : M. Pascal GODRIE
- suppléant : le ou la Responsable des Ressources Humaines

## 7. DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU COMITE D'ŒUVRES SOCIALES

Les représentants de l'Administration au Comité des Œuvres Sociales sont :

- titulaire : M. Gilles BEGOUT
- titulaire : M. Fabrice GERVILLE-REACHE
- suppléant : Mme Cherifa TLEMSANI
- suppléant : M. Pascal CLUZEAU

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

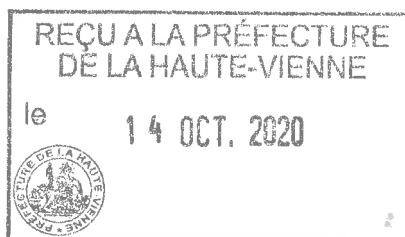
FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS.  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

FAIT A LIMOGES, LE



Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

  
Pierre ALLARD



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE**

**SEANCE DU 9 OCTOBRE 2020**

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle du Conseil d'administration de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le vendredi 9 octobre 2020 à 14H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 25 septembre 2020

Membres en exercice : 22

Membres présents avec voix délibérative : 18

Membres présents : M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Cherifa TLEMSANI, M. Pierre LEFORT, Mme Brigitte LARDY, Mme Jocelyne REJASSE, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, M. Raymond ARCHER, M. Sébastien LARCHER, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE, M. Pascal GODRIE.

Membres absents ayant donné délégation de pouvoir : 3

Mme Gulsen YILDIRIM a donné délégation de pouvoir à Mme Brigitte LARDY

M. Laurent LAFAYE a donné délégation de pouvoir à Mme Chérifa TLEMSANI

M. Stéphane DELAUTRETTE a donné délégation de pouvoir à M. Stéphane DESTRUHAUT

Membre absent n'ayant pas donné délégation de pouvoir : M. Gilles BEGOUT : excusé

**Délibération N° 2020-3-2**  
**DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Ont pris part au vote** : M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Cherifa TLEMSANI, M. Pierre LEFORT, Mme Brigitte LARDY, Mme Jocelyne REJASSE, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, M. Raymond ARCHER, M. Sébastien LARCHER, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE, M. Pascal GODRIE.

**Dénombrément suffrages :**

- Pour : 21
- Contre : 0

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1424-30,

Vu, le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

De déléguer au Président les attributions suivantes :

- réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passage à cet effet de tous les actes nécessaires
- toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés selon une procédure adaptée
- fixation des rémunérations et du règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

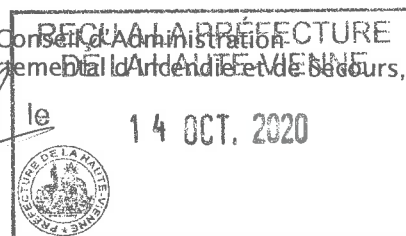
FAIT A LIMOGES, LE

12 OCT 2020



Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

*(Signature)*  
PIERRE ALLARD





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE**  
**SEANCE DU 9 OCTOBRE 2020**

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle du Conseil d'administration de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le vendredi 9 octobre 2020 à 14H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 25 septembre 2020

Membres en exercice : 22

Membres présents avec voix délibérative : 18

Membres présents : M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Cherifa TLEMSANI, M. Pierre LEFORT, Mme Brigitte LARDY, Mme Jocelyne REJASSE, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, M. Raymond ARCHER, M. Sébastien LARCHER, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE, M. Pascal GODRIE.

Membres absents ayant donné délégation de pouvoir : 3

Mme Gulsen YILDIRIM a donné délégation de pouvoir à Mme Brigitte LARDY

M. Laurent LAFAYE a donné délégation de pouvoir à Mme Chérifa TLEMSANI

M. Stéphane DELAUTRETTE a donné délégation de pouvoir à M. Stéphane DESTRUHAUT

Membre absent n'ayant pas donné délégation de pouvoir : M. Gilles BEGOUT : excusé

**Délibération N° 2020-3-3**  
**DELEGATIONS DONNEES AU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Ont pris part au vote** : M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Cherifa TLEMSANI, M. Pierre LEFORT, Mme Brigitte LARDY, Mme Jocelyne REJASSE, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, M. Raymond ARCHER, M. Sébastien LARCHER, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE, M. Pascal GODRIE.

**Dénombrement suffrages :**

- Pour : 21
- Contre : 0

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1424-27,

Vu, le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

De déléguer auprès du Bureau, et pour toute la durée du mandat, les compétences suivantes :

- Sortie d'actif
- Autorisation d'ester en justice
- Vente aux enchères et dons
- Réforme de matériels
- Admission en non-valeur des recettes qui ne peuvent être recouvrées
- Approbation des conventions dans le domaine des assurances
- Recours aux conventions de transaction
- Décision relative à l'octroi des allocations et subventions, dans le cadre des engagements financiers pris dans le budget du SDIS

- Toute décision en matière de gestion des biens immobiliers (hors vente et acquisition) et mobiliers nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement
- Décision relative à la déclaration de déchéance quadriennale
- Toute décision en matière de marchés publics relevant des seuils de procédures formalisées, ainsi que tous documents relatifs à l'adhésion à des groupements de commande
- Toute décision en matière de règlement intérieur de la commande publique.

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

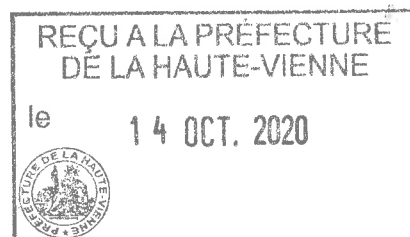
FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS.  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

FAIT A LIMOGES, LE



Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

  
PIERRE ALLARD



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

#### SEANCE DU 9 OCTOBRE 2020

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle du Conseil d'administration de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le vendredi 9 octobre 2020 à 14H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 25 septembre 2020

Membres en exercice : 22

Membres présents avec voix délibérative : 18

Membres présents : M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Cherifa TLEMSANI, M. Pierre LEFORT, Mme Brigitte LARDY, Mme Jocelyne REJASSE, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, M. Raymond ARCHER, M. Sébastien LARCHER, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE, M. Pascal GODRIE.E.

Membres absents ayant donné délégation de pouvoir : 3

Mme Gulsen YILDIRIM a donné délégation de pouvoir à Mme Brigitte LARDY

M. Laurent LAFAYE a donné délégation de pouvoir à Mme Chérifa TLEMSANI

M. Stéphane DELAUTRETTE a donné délégation de pouvoir à M. Stéphane DESTRUHAUT

Membre absent n'ayant pas donné délégation de pouvoir : M. Gilles BEGOUT : excusé

#### **Délibération N° 2020-3-4** **INDEMNITES DE FONCTION DE PRESIDENT ET DE VICE PRESIDENT** **REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION ADMINISTRATEUR**

**Ont pris part au vote** : M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Cherifa TLEMSANI, M. Pierre LEFORT, Mme Brigitte LARDY, Mme Jocelyne REJASSE, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, M. Raymond ARCHER, M. Sébastien LARCHER, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE, M. Pascal GODRIE.

#### **Dénombrement suffrages :**

- Pour : 21

- Contre : 0

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1424-27, L 3123-16 et R 1424-17,

Vu, le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

1) D'attribuer au Président et aux vice-présidents une indemnité de fonction, pour la durée de leur mandat.

Population du Département	Indemnité de Référence (Indemnité de fonction brute des conseillers départementaux) taux maximal	Indemnité de fonction brute de président de CA-SDIS	Indemnité de fonction brute de vice-président du CA-SDIS
381 379 (INSEE au 01/01/20)	50% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique	45% de l'I.R. (soit 22,5% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique)	22,50% de l'I.R. (soit 11,25% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique)

2) D'approuver les modalités d'indemnité de fonction et de remboursement des frais de déplacement des membres du Conseil d'Administration, conformément à l'article R.1424.17 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que "les frais de déplacement et de séjour supportés par les membres du Conseil d'Administration à l'occasion des réunions de ce conseil ou de tout organisme dont ils font partie ès qualités, sont remboursés dans les conditions prévues par le décret N°91-573 du 19 juin 1991 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par le déplacement des personnels des collectivités et des établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale".

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS.  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

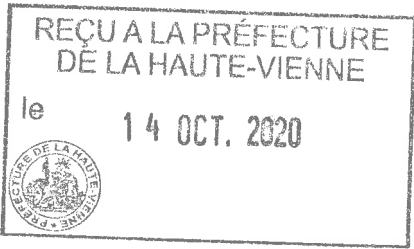
FAIT A LIMOGES, LE

12 OCT. 2020



Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

*[Signature]*  
GUY-ERIC ALLARD



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2020

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle du Conseil d'administration de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le vendredi 9 octobre 2020 à 14H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 25 septembre 2020

Membres en exercice : 22

Membres présents avec voix délibérative : 18

Membres présents : M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Cherifa TLEMSANI, M. Pierre LEFORT, Mme Brigitte LARDY, Mme Jocelyne REJASSE, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, M. Raymond ARCHER, M. Sébastien LARCHER, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE, M. Pascal GODRIE.

Membres absents ayant donné délégation de pouvoir : 3

Mme Gulsen YILDIRIM a donné délégation de pouvoir à Mme Brigitte LARDY

M. Laurent LAFAYE a donné délégation de pouvoir à Mme Chérifa TLEMSANI

M. Stéphane DELAUTRETTE a donné délégation de pouvoir à M. Stéphane DESTRUHAUT

Membre absent n'ayant pas donné délégation de pouvoir : M. Gilles BEGOUT : excusé

### Délibération N° 2020-3-5

#### ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Ont pris part au vote** : M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Cherifa TLEMSANI, M. Pierre LEFORT, Mme Brigitte LARDY, Mme Jocelyne REJASSE, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, M. Raymond ARCHER, M. Sébastien LARCHER, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE, M. Pascal GODRIE.

#### Dénombrément suffrages :

- Pour : 21
- Contre : 0

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article R 1424-16,

Vu, le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter le règlement intérieur ci-joint, qui annule et remplace celui du 7 novembre 2017.

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

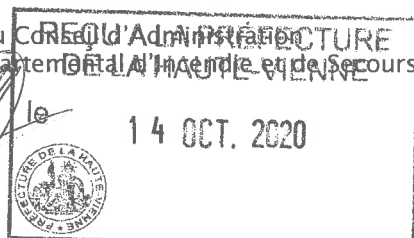
FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

FAIT A LIMOGES, LE



Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,  
le 14 OCT. 2020  
Pierre ALLARD



# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ADOPTÉ : DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JUIN 2001

MODIFIÉ : DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FÉVRIER 2005

MODIFIÉ PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JUIN 2008

MODIFIÉ PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MAI 2011

MODIFIÉ PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUIN 2014

MODIFIE PAR DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 AVRIL 2015

MODIFIE PAR DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 OCTOBRE 2020

## RÉFÉRENCES

- Articles L 1424-24 à L1424-30 du Code général des collectivités territoriales
- Articles R 1424-16, R 1424-17 et R 1424-29 à R 1424-32 du Code général des collectivités territoriales
- Loi N°96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours
- Loi N°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité
- Loi N°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile
- Décret N°97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours
- Circulaire d'application du décret du 26 décembre 1997 en date du 26 mai 1998

# **CHAPITRE I**

## **RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **Article 1<sup>er</sup> : Périodicité des séances**

Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires relatives à l'administration de l'établissement public dénommé « Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne – SDIS 87 » dont le siège est situé 2, avenue du Président Vincent Auriol – BP 61 127 -87 052 Limoges RP Cedex. Il se réunit à l'initiative de son président au moins une fois par semestre. Les réunions du conseil d'administration peuvent se tenir ailleurs que dans les locaux du siège du SDIS.

### **Article 2 : Convocation**

Les convocations sont établies par le président ou en cas d'empêchement par un vice-président et adressées aux membres du conseil d'administration, par voie électronique – ou par voie postale seulement si l'administrateur en fait la demande - .

Le délai de convocation est fixé à 15 jours francs et celui de l'envoi des rapports de présentation à 5 jours francs. Les rapports sont adressés aux membres du conseil d'administration par voie électronique - ou par voie postale seulement si l'administrateur en fait la demande - .

En cas d'urgence, le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président, à l'initiative de celui-ci ou sur demande du préfet, ou d'un cinquième de ses membres ayant voix délibératives, sur un ordre du jour déterminé. Le conseil d'administration se réunit de plein droit le troisième jour suivant l'envoi de la convocation au préfet et à ses membres.

Le délai de convocation peut être abrégé par le président sans pouvoir être toutefois inférieur à 3 jours francs. Dans ce cas, le président rend compte dès l'ouverture de la séance du conseil d'administration qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion pour tout ou partie à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

### **Article 3 : Accès au dossier**

Tout membre au conseil d'administration a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires du Service Départemental d'Incendie et de Secours qui font l'objet d'une délibération.

Dès l'envoi des rapports de présentation, tout membre du conseil d'administration peut consulter l'ensemble des pièces de chaque dossier, sur place, au SDIS, aux heures ouvrables. Pour toute demande d'information complémentaire sur un sujet à l'ordre du jour d'une séance ou de la compétence du conseil d'administration, et pour la bonne organisation des consultations, il est recommandé aux membres du conseil d'administration d'informer préalablement le service administration générale du SDIS de leur venue. Le président en est informé.

### **Article 4 : Informations complémentaires**

Le président prépare et exécute les délibérations du conseil d'administration et les décisions du bureau du conseil d'administration.

Il passe les marchés au nom de l'établissement, reçoit en son nom les dons, legs et subventions.

Il représente l'établissement en justice et en est l'ordonnateur.

Sous l'autorité du président, le directeur départemental des services d'incendie et de secours assure la direction administrative et financière de l'établissement.

Le président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de signature en toute matière aux vice-présidents, ainsi qu'au directeur départemental des services

d'incendie et de secours, à son adjoint, ainsi qu'au directeur administratif et financier, et aux chefs de pôles, de groupement et de services.

Assistent aux réunions du conseil d'administration, avec voix consultative :

- le directeur départemental des services d'incendie et de secours,
- le médecin-chef du service de santé et de secours médical des sapeurs-pompiers,
- le préfet ou son représentant,
- le payeur départemental,
- le président de l'union départementale des sapeurs-pompiers
  
- un sapeur-pompier professionnel officier,
- un sapeur-pompier professionnel non officier,
- un sapeur-pompier volontaire officier,
- un sapeur-pompier volontaire non officier.
- un représentant des fonctionnaires territoriaux du SDIS n'ayant pas la qualité de SPP

Elus à la fois en qualité de membre du conseil d'administration et de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours

Peuvent être associés aux différents travaux des séances, des personnels du service départemental d'incendie et de secours, ou tout autre expert pour être entendus sur un ou plusieurs points inscrits à l'ordre du jour.

## **CHAPITRE II**

### **TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **Article 5 : Présidence**

Le conseil d'administration est présidé par le président du conseil départemental ou l'un des membres du conseil d'administration désigné par lui.

En cas d'absence du président, le 1<sup>er</sup> vice-président ou à défaut un autre vice-président, préside le conseil d'administration.

#### **Article 6 : Attribution du président**

Le président :

- ouvre la séance,
- dirige les débats,
- assure la police de l'assemblée,
- accorde la parole aux intervenants et peut en limiter la durée,
- rappelle les orateurs à la question,
- soumet au vote les propositions de délibération,
- juge conjointement avec le (ou les) secrétaire(s) les épreuves des votes et en proclame les résultats,
- clôt la séance.
- prend les décisions relatives aux affaires dont le conseil d'administration lui a donné délégation. Ces décisions sont portées à la connaissance du conseil d'administration lors de la séance suivante.

#### **Article 7 : Police de l'assemblée**

Les infractions au présent règlement commises par les membres du conseil d'administration font l'objet de rappel à l'ordre.

Si un membre du conseil d'administration intervient sans y avoir été autorisé ou s'il prétend conserver la parole après que le président la lui ait retirée, le président peut décider que ses déclarations ne figurent pas au procès-verbal.

#### **Article 8 : Quorum**

Le conseil d'administration ne peut valablement se réunir que lorsque la majorité de ses membres en exercice assiste à la séance.



Le quorum est donc atteint, lorsque le nombre des membres en exercice effectivement présents à la séance est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice.

Le quorum s'apprécie en début de séance.

N'est pas compris dans le calcul du quorum tout membre absent ayant donné pouvoir à un collègue.

Quand, après une première convocation régulièrement faite, le conseil d'administration ne s'est pas réuni en nombre suffisant, les délibérations prises, après la seconde convocation à trois jours au moins d'intervalle, sont valables quel que soit le nombre des membres présents.

#### **Article 9 : Pouvoirs**

Un membre du conseil d'administration, dans le cas où son suppléant serait lui-même empêché d'assister à une séance, peut donner, pour une séance, à un collègue de son choix, un pouvoir écrit de voter en son nom.

Un même membre du conseil d'administration ne peut être porteur que d'un seul mandat. Le mandat est toujours révocable.

Pour la bonne organisation des séances, et permettre de convoquer dans un délai raisonnable les membres suppléants, il est recommandé aux membres titulaires d'informer le secrétariat du service administration générale du SDIS de leur venue ou de leur empêchement.

#### **Article 10 : Secrétaires**

Au début de chacune de ses séances, le conseil d'administration nomme un membre pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire des séances a pour mission de veiller à la rédaction du procès-verbal, d'en donner communication, de dépouiller les scrutins, et de prendre note des délibérations et des votes.

Afin de lui permettre de participer pleinement aux travaux du conseil d'administration, il peut être assisté dans cette fonction et sous sa responsabilité par des agents du SDIS.

#### **Article 11 : Questions orales**

Les membres du conseil d'administration ont le droit d'exposer, en séance du conseil, des questions orales ayant trait aux affaires du SDIS.

Ces questions orales doivent présenter un caractère d'actualité et entrer dans les compétences de l'assemblée délibérante.

Les questions posées en séance appelant nécessairement une réponse orale du président, il convient préalablement de l'informer de l'objet. Ces questions devront parvenir au Président au moins deux jours francs avant la réunion du conseil d'administration.

#### **Article 12 : Membres suppléants et fonctionnaires territoriaux**

Les membres suppléants du conseil d'administration peuvent assister aux séances sur invitation du président, même en présence du titulaire. Dans ce cas, ils participent à titre consultatif.

Les fonctionnaires du SDIS, concernés au titre de leur fonction ou de l'ordre du jour, peuvent assister aux séances du conseil d'administration.

Ils ne prennent la parole que sur invitation expresse du président et restent tenus à l'obligation de réserve telle que définie dans le cadre de leur statut.

### **Article 13 : Débats ordinaires**

Le président peut mettre un terme aux interventions abusives ainsi qu'aux mises en cause personnelles et peut rappeler le conseiller qui s'écarterait de la question ou tiendrait des propos contraires à la loi, aux règlements et aux convenances.

## **CHAPITRE III** **ORGANISATION DES DÉBATS ET VOTE DES DÉLIBÉRATIONS**

### **Article 14 : Débat d'orientation budgétaire et fixation des contributions des collectivités**

Un débat a lieu en conseil d'administration sur les orientations générales du budget de l'exercice suivant dans un délai permettant l'envoi aux maires du montant prévisionnel des contingents d'incendie de l'année suivante avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cause.

Ce débat donne lieu à un vote ayant valeur d'avis.

Lors de l'envoi des dossiers aux membres du conseil d'administration, il leur est adressé un dossier comportant les données synthétiques sur la situation financière du SDIS et les grandes masses proposées pour le prochain budget.

Le conseil d'administration adopte, avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée, le montant prévisionnel des contributions financières des collectivités et établissements publics pour l'année suivante.

### **Article 15 : Vote**

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Les bulletins nuls et les abstentions ne sont pas comptabilisés.

En cas de partage, sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration vote selon l'une des deux manières suivantes :

- à main levée
- au scrutin secret

Le vote à main levée est le mode de votation ordinaire.

Le vote a lieu au scrutin secret, sur la demande d'un des membres présents.

Dans ces derniers cas, après deux tours de scrutin, si aucun vote ou candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Dans le cadre de l'élection des vice-présidents et en cas d'égalité au troisième tour, l'élection est acquise au plus âgé.

Le dépouillement du scrutin est effectué par un bureau composé du président, du (ou des) secrétaire(s), et d'un membre de l'opposition désigné par les membres appartenant à celle-ci.

### **Article 16 : Votation relative aux budgets et compte administratif**

Le budget du SDIS est proposé par le président et voté par le conseil d'administration.

Les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil d'administration en décide ainsi, par article.

Lors du vote du compte administratif, le conseil d'administration est présidé par un vice-président ou un autre membre du conseil d'administration.

#### **Article 17 : Procès-verbaux**

Les délibérations sont inscrites au registre par ordre de date. Le procès-verbal des délibérations est signé par le président ou le vice-président et le secrétaire de la séance. Le cas échéant ; mention est faite de la cause qui les ont empêchés de signer.

#### **Article 18 : Extraits des délibérations**

Les délibérations, pour être exécutoire, sont transmises au représentant de l'Etat dans le département conformément à la législation en vigueur, et publiées.

Ces extraits sont signés par le président ou, en son absence, par un vice-président ou tout autre délégué.

## **CHAPITRE IV**

### **LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **Article 19 : Composition**

Le bureau du conseil d'administration est composé du président, de trois vice-présidents prenant rang suivant l'ordre de leur nomination et d'un membre supplémentaire.

#### **Article 20 : Attributions**

Le bureau délibère sur toutes les affaires qui lui sont déléguées par le conseil d'administration.

Tout membre du conseil d'administration peut saisir le bureau par l'intermédiaire du président sur une affaire relevant de ses compétences. Le président soumet alors l'affaire à une prochaine réunion du bureau.

Des membres de l'administration du service départemental d'incendie et de secours, désignés par le président du conseil d'administration, peuvent assister à tout ou partie des travaux et délibérations du bureau.

#### **Article 21 : Ordre du jour**

L'ordre du jour doit être obligatoirement envoyé cinq jours au moins avant la réunion du bureau.

#### **Article 22 : Compte rendu**

Les décisions du bureau font l'objet de délibérations qui, pour être exécutoires, devront être transmises au contrôle de légalité, et publiées. Après chaque réunion du bureau, un procès-verbal est établi par le président, adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration et approuvé lors de la prochaine réunion du bureau.

Les décisions du bureau sont portées à la connaissance des membres du conseil d'administration.

#### **Article 3 : Quorum**

Le bureau du conseil d'administration ne peut valablement se réunir que lorsque la majorité de ses membres en exercice assiste à la séance. Le quorum est donc atteint, lorsque le nombre des membres en exercice effectivement présents à la séance est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice.

Le quorum s'apprécie en début de séance.

N'est pas compris dans le calcul du quorum tout membre absent ayant donné pouvoir à un collègue.

Quand, après une première convocation régulièrement faite, le bureau du conseil d'administration ne s'est pas réuni en nombre suffisant, les délibérations prises, après la seconde convocation à trois jours au moins d'intervalle, sont valables quel que soit le nombre des membres présents.

Les réunions du bureau peuvent se tenir ailleurs que dans les locaux du siège du SDIS.

#### **Article 24 : Pouvoirs**

Un membre du bureau, en cas d'absence, peut donner à un collègue de son choix un pouvoir écrit de voter en son nom.

Un même membre du Bureau du Conseil d'Administration ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

## **CHAPITRE V DISPOSITIONS DIVERSES**

#### **Article 25 : Modification du règlement**

Le conseil d'administration statue sur toute proposition de modification du présent règlement émanant soit du président soit d'un tiers des membres de l'assemblée délibérante.

#### **Article 26 : Indemnités de fonctions**

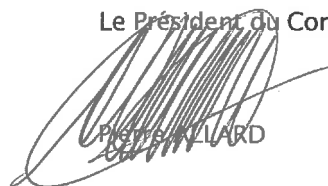
Des indemnités sont attribuées, conformément à l'article L 1424-27 du Code général des collectivités territoriales, en fonction de la population du Département, par référence au barème prévu pour les conseillers départementaux, soit 45 % pour le président, et 22,5 % pour les vice-présidents.

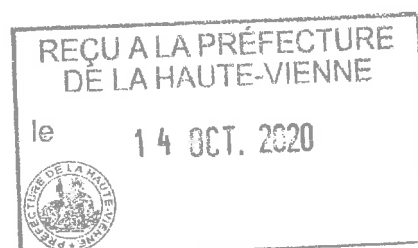
Les conseillers peuvent percevoir des indemnités réglementaires pour couvrir :

- les frais de déplacement et de séjour lors de déplacement ou de représentation à l'extérieur du département.

- les frais de déplacement pour les réunions de bureau, de la commission d'appel d'offres, de la commission administrative et paritaire, du comité technique, du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ou de la commission de réforme.

Le Président du Conseil d'Administration

  
PIERRE LUARD



**DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 9 octobre 2020**  
**à 15H30**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE**

**SEANCE DU 9 OCTOBRE 2020**

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle du Conseil d'administration de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le vendredi 9 octobre 2020 à 15H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 25 septembre 2020

Membres en exercice : 22

Membres présents avec voix délibérative : 18

Membres présents : M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Cherifa TLEMSANI, M. Pierre LEFORT, Mme Brigitte LARDY, Mme Jocelyne REJASSE, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, M. Raymond ARCHER, M. Sébastien LARCHER, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE, M. Pascal GODRIE.

Membres absents ayant donné délégation de pouvoir : 3

Mme Gulsen YILDIRIM a donné délégation de pouvoir à Mme Brigitte LARDY

M. Laurent LAFAYE a donné délégation de pouvoir à Mme Chérifa TLEMSANI

M. Stéphane DELAUTRETTE a donné délégation de pouvoir à M. Stéphane DESTRUHAUT

Membre absent n'ayant pas donné délégation de pouvoir : M. Gilles BEGOUT : excusé

**Délibération N° 2020-4-1**  
**REVALORISATION DE LA PRIME DE FEU POUR LES SAPEURS POMPIERS**  
**PROFESSIONNELS**

**Ont pris part au vote** : M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Cherifa TLEMSANI, M. Pierre LEFORT, Mme Brigitte LARDY, Mme Jocelyne REJASSE, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, M. Raymond ARCHER, M. Sébastien LARCHER, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE, M. Pascal GODRIE.

**Dénombrement suffrages :**

- Pour : 21
- Contre : 0

Le décret n°2020-903 du 24 juillet 2020 publié au journal officiel du 25 juillet 2020 a revalorisé la prime de feu allouée aux sapeurs-pompiers professionnels de 19% à 25% du salaire de base (du TBI).

Conformément aux engagements pris par le Président du Conseil d'administration lors de la réunion du Conseil d'administration du 7 juillet 2020, ce sujet est présenté au Conseil d'administration.

Le coût financier en année pleine pour notre établissement est estimé aux alentours de 390 000 €. Son application au 25 juillet 2020 représenterait un coût d'environ 169 000 €.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1424-24-1 et suivants,

Vu, le décret n°2020-903 du 24 juillet 2020 portant revalorisation de l'indemnité de feu allouée aux sapeurs-pompiers professionnels publié au journal officiel du 25 juillet 2020,

Vu, le rapport de M. le Président,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

D'approuver la mise en place de cette revalorisation de la prime de feu des sapeurs-pompiers professionnels du service départemental d'incendie et de secours de la Haute Vienne à compter du 25 juillet 2020.

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

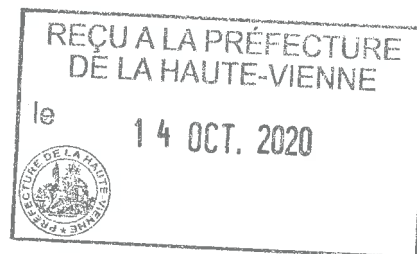
FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS.  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

FAIT A LIMOGES, LE



Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

PIERRE ALLARD



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE**  
**SEANCE DU 9 OCTOBRE 2020**

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle du Conseil d'administration de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le vendredi 9 octobre 2020 à 15H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 25 septembre 2020

Membres en exercice : 22

Membres présents avec voix délibérative : 18

Membres présents : M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Cherifa TLEMSANI, M. Pierre LEFORT, Mme Brigitte LARDY, Mme Jocelyne REJASSE, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, M. Raymond ARCHER, M. Sébastien LARCHER, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE, M. Pascal GODRIE.

Membres absents ayant donné délégation de pouvoir : 3

Mme Gulsen YILDIRIM a donné délégation de pouvoir à Mme Brigitte LARDY

M. Laurent LAFAYE a donné délégation de pouvoir à Mme Chérifa TLEMSANI

M. Stéphane DELAUTRETTE a donné délégation de pouvoir à M. Stéphane DESTRUHAUT

Membre absent n'ayant pas donné délégation de pouvoir : M. Gilles BEGOUT : excusé

**Délibération N° 2020-4-2**  
**DECISION MODIFICATIVE N°2 - 2020**

**Ont pris part au vote** : M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Cherifa TLEMSANI, M. Pierre LEFORT, Mme Brigitte LARDY, Mme Jocelyne REJASSE, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, M. Raymond ARCHER, M. Sébastien LARCHER, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE, M. Pascal GODRIE.

**Dénombrement suffrages :**

- Pour : 21
- Contre : 0

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1424-24-1 et suivants,

Vu, l'instruction budgétaire et comptable M61,

Vu, le rapport de M. le Président,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

D'adopter le Décision Modificative n°2 2020 ci-jointe.

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

FAIT A LIMOGES, LE

12 OCT. 2020



Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,  
DE LA HAUTE-VIENNE

Pierre ALLARD

le

14 OCT. 2020





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2020

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle du Conseil d'administration de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le vendredi 9 octobre 2020 à 15H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 25 septembre 2020

Membres en exercice : 22

Membres présents avec voix délibérative : 18

Membres présents : M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Cherifa TLEMSANI, M. Pierre LEFORT, Mme Brigitte LARDY, Mme Jocelyne REJASSE, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, M. Raymond ARCHER, M. Sébastien LARCHER, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE, M. Pascal GODRIE.

Membres absents ayant donné délégation de pouvoir : 3

Mme Gulsen YILDIRIM a donné délégation de pouvoir à Mme Brigitte LARDY

M. Laurent LAFAYE a donné délégation de pouvoir à Mme Chérifa TLEMSANI

M. Stéphane DELAUTRETTE a donné délégation de pouvoir à M. Stéphane DESTRUHAUT

Membre absent n'ayant pas donné délégation de pouvoir : M. Gilles BEGOUT : excusé

### Délibération N° 2020-4-3 CONTRAT DE PROJET CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT

**Ont pris part au vote :** M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Cherifa TLEMSANI, M. Pierre LEFORT, Mme Brigitte LARDY, Mme Jocelyne REJASSE, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, M. Raymond ARCHER, M. Sébastien LARCHER, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE, M. Pascal GODRIE.

**Dénombrement suffrages :**

- Pour : 21
- Contre : 0

Le SDIS de la Haute-Vienne s'est engagé dans un projet de modernisation globale de son système d'information, avec un choix opéré sur le lancement d'un certain nombre de projets fonctionnels identifiés comme prioritaires. Plusieurs délibérations du CASDIS de la Haute-Vienne sont venues encadrer les procédures et les moyens humains et financiers alloués au pilotage de ces projets.

Plus particulièrement, pour accompagner le projet « Nouveau SI.RH » et l'équipe constituée en interne au SDIS, une délibération 2018-2-11 permettait le recrutement d'un contractuel (sur un profil de catégorie C) pour faire face à « l'accroissement temporaire d'activités ».

La personne recrutée, via le service de remplacement temporaire du Centre de gestion 87, est arrivée au 1<sup>er</sup> octobre 2018 et placée sous l'autorité du Pôle RESSOURCES. Elle justifie d'un diplôme bac+2 et d'une expérience en matière de ressources humaines. Sa mission d'assistante du chef de projet SI.RH est toujours active et le SI.RH est dans la phase de VA2 (application des fonctionnalités, interfaces avec les autres applications métier, déploiement, requetage, déconcentration de la solution, ...), avec une AMO par la Société Cap Consulting.

Dans le cadre du Schéma directeur du SDIS, d'autres projets ont été initiés récemment, notamment celui de l'acquisition et du déploiement d'un progiciel de gestion du temps de travail (GTT).

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique (article 17) donne depuis peu la possibilité de recruter un agent contractuel de manière non permanente dans le cadre d'un contrat de projet. Articulé autour d'un objet et d'un besoin de l'établissement, ce contrat permet aux services d'être en capacité de mobiliser des profils divers pour la conduite de projets ou d'opérations identifiés s'inscrivant dans une durée limitée. Spécifique à la fonction publique, n'ouvrant droit ni à un contrat à durée indéterminée, ni à titularisation, ce contrat est ouvert à l'ensemble des catégories hiérarchiques (A, B, C). Conclu pour une durée déterminée minimale d'un an et ne pouvant excéder une durée de six ans, il prend fin avec la réalisation de l'objet.

Le SDIS de la Haute-Vienne souhaite donc pouvoir recourir à ce type de contrat en l'espèce.

Il a été proposé à la personne contractuelle (CDG 87) missionnée sur le SI.RH d'élargir ses attributions et d'accompagner conjointement le chef de projet sur le progiciel GTT. Ses qualifications et expériences seront valorisées avec cette évolution de la fiche de poste. La mission principale restera celle d'assistante du chef de projet SI.RH (chef du Pôle RESSOURCES), et sa mission secondaire sera celle d'assistance administrative au projet GTT (chef du CTA-CODIS). La personne assurera ses fonctions à temps complet.

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et notamment son article 17,

Vu, le rapport de M. le Président,

Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

D'autoriser la création d'un emploi non permanent sur le grade de rédacteur (Catégorie B de la Fonction Publique Territoriale), pour une durée prévisionnelle de 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 1<sup>er</sup> octobre 2023 inclus, dans le cadre du projet ci avant défini.

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

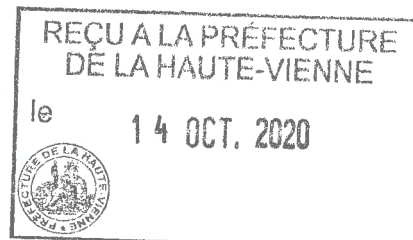
FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS.  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

FAIT A LIMOGES, LE



Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

  
Pierre ALLARD



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE**  
**SEANCE DU 9 OCTOBRE 2020**

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle du Conseil d'administration de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le vendredi 9 octobre 2020 à 15H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 25 septembre 2020

Membres en exercice : 22

Membres présents avec voix délibérative : 18

Membres présents : M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Cherifa TLEMSANI, M. Pierre LEFORT, Mme Brigitte LARDY, Mme Jocelyne REJASSE, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, M. Raymond ARCHER, M. Sébastien LARCHER, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE, M. Pascal GODRIE.

Membres absents ayant donné délégation de pouvoir : 3

Mme Gulsen YILDIRIM a donné délégation de pouvoir à Mme Brigitte LARDY

M. Laurent LAFAYE a donné délégation de pouvoir à Mme Chérifa TLEMSANI

M. Stéphane DELAUTRETTE a donné délégation de pouvoir à M. Stéphane DESTRUHAUT

Membre absent n'ayant pas donné délégation de pouvoir : M. Gilles BEGOUT : excusé

**Délibération N° 2020-4-4**  
**CONTRAT D'ADHESION REVOCABLE A L'ASSURANCE CHOMAGE**

**Ont pris part au vote :** M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Cherifa TLEMSANI, M. Pierre LEFORT, Mme Brigitte LARDY, Mme Jocelyne REJASSE, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, M. Raymond ARCHER, M. Sébastien LARCHER, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE, M. Pascal GODRIE.

**Dénombrement suffrages :**

- Pour : 21
- Contre : 0

Les employeurs publics ne sont pas soumis à l'obligation de s'affilier au régime d'assurance chômage, pour autant, ils se doivent d'assurer leurs salariés contre le risque chômage pour leurs agents non titulaires et non statutaires.

**1) Contexte**

L'adhésion au régime d'assurance chômage concerne tous les agents non titulaires et non statutaires qui seront recrutés directement par le SDIS.

Actuellement, le SDIS recrute des contractuels par l'intermédiaire du Centre de gestion. Certains contrats, comme les contrats de projet ou contrats d'apprentissage, ne peuvent pas être contractés par l'intermédiaire du Centre de gestion. Nous devons donc mettre en place un régime d'assurance chômage permettant au SDIS de couvrir ce risque et ainsi ne pas fonctionner en régime d'auto-assurance en cas de rupture d'un contrat de travail avec un agent non titulaire ou non statuaire.

**2) Principe du contrat d'adhésion révocable à l'assurance chômage**

- **Bénéficiaires** : agents non titulaires et/ou non statuaire présents et à venir
- **Période de carence** : une période de stage de 6 mois à compter de la signature du contrat s'applique. Durant cette période, l'employeur public verse les cotisations dues mais continue d'assurer l'indemnisation des agents dont la fin de contrat intervient au cours de cette période. Les droits aux allocations ne peuvent être ouverts par Pôle emploi qu'après l'écoulement de cette période de 6 mois à compter de la date d'effet de l'adhésion.
- **Durée du contrat** : 6 ans renouvelable 6 ans par tacite reconduction, sauf dénonciation formulée un an avant la fin du contrat.

### 3) Obligations contributives

Le SDIS 87 s'engage à verser à l'URSSAF l'ensemble des contributions destinées à la couverture des dépenses relatives au financement du régime d'assurance chômage. Le taux de cotisation actuel est de 4,05 %, à la charge de l'employeur uniquement. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la part salariale des contributions d'assurance chômage a été supprimée. Les modalités et dates de paiement sont les mêmes que les cotisations de sécurité sociale.

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le rapport de M. le Président,

Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

D'autoriser le Président du Conseil d'Administration à signer un contrat d'adhésion révocable à l'assurance chômage.

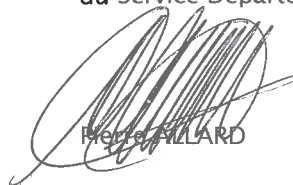
La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

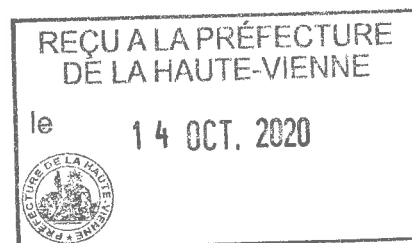
FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS.  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

FAIT A LIMOGES, LE



Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

  
Pierre BILLARD



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE**  
**SEANCE DU 9 OCTOBRE 2020**

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle du Conseil d'administration de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le vendredi 9 octobre 2020 à 15H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 25 septembre 2020

Membres en exercice : 22

Membres présents avec voix délibérative : 18

Membres présents : M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Cherifa TLEMSANI, M. Pierre LEFORT, Mme Brigitte LARDY, Mme Jocelyne REJASSE, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, M. Raymond ARCHER, M. Sébastien LARCHER, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE, M. Pascal GODRIE.

Membres absents ayant donné délégation de pouvoir : 3

Mme Gulsen YILDIRIM a donné délégation de pouvoir à Mme Brigitte LARDY

M. Laurent LAFAYE a donné délégation de pouvoir à Mme Chérifa TLEMSANI

M. Stéphane DELAUTRETTE a donné délégation de pouvoir à M. Stéphane DESTRUHAUT

Membre absent n'ayant pas donné délégation de pouvoir : M. Gilles BEGOUT : excusé

**Délibération N° 2020-4-5**  
**CONVENTION SDIS 87 UDSP 87 AVENANT 2020 N°2**

**Ont pris part au vote :** M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Cherifa TLEMSANI, M. Pierre LEFORT, Mme Brigitte LARDY, Mme Jocelyne REJASSE, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, M. Raymond ARCHER, M. Sébastien LARCHER, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE, M. Pascal GODRIE.

**Dénombrement suffrages :**

- Pour : 21

- Contre : 0

La convention pluriannuelle 2019-2021 signée le 20 décembre 2018, qui définit les liens contractuels réciproques entre le SDIS 87 et l'UDSP 87 (moyens matériels, participations diverses, mise à disposition d'un agent) connaît chaque année un avenant qui prévoit notamment le salaire de l'agent mis à disposition auprès de l'UDSP par notre établissement et son remboursement au Sdis conformément à la réglementation.

Or cette mise à disposition vient de connaître une modification.

Suite à une réorganisation interne, l'agent qui était mis à disposition de l'UDSP depuis 2011 est affecté sur de nouvelles missions au Pôle Territorial et, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, c'est un adjoint technique territorial (catégorie C) relevant des effectifs du SDIS 87 qui est mis à disposition de l'UDSP 87.

La précédente convention portait une mise à disposition pour 60 % du temps de travail. Ce nouvel avenant comprend la mise à disposition pour 80 % d'un temps complet, soit 28 heures/hebdomadaires). L'agent, pour les 20 % du temps de travail restants, est placé sous l'autorité du chef du Pôle Moyens Généraux.

Il est donc nécessaire d'effectuer un avenant n°2 à la convention afin de réévaluer le montant de la subvention du SDIS 87 à l'UDSP 87 de 1000 euros correspondant à cet écart de temps de travail mis à disposition.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu, la convention triennale de partenariat entre le SDIS 87 et l'UDSP 87 en date du 20 décembre 2018,

Vu l'avenant n°1 2020 à la convention triennale suscitée signée en date du 11 mars 2020,

Vu, le rapport de M. le Président,

Après en avoir délibéré,

## DECIDE

D'autoriser le Président du Conseil d'Administration à signer l'avenant n°2 à la convention ci-joint.

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

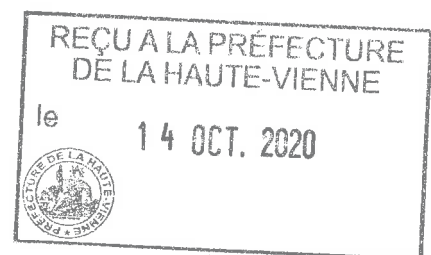
FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS.  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

FAIT A LIMOGES, LE



Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

  
Pierre ALLARD



**AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE LE SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE (SDIS 87)  
ET L'UNION DÉPARTEMENTALE  
DES SAPEURS-POMPIERS DE LA HAUTE-VIENNE (UDSP 87)  
POUR L'ANNEE 2020**

Entre les soussignés

Le **Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne** représenté par Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration, agissant au nom et pour le compte dudit établissement public en vertu des délibérations du 9 OCTOBRE 2020, listant les délégations données au Président par le Conseil d'Administration pour exercer au nom du Service Départemental d'Incendie et de Secours certaines attributions,

*d'une part,*

et

L'**Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Vienne** (association loi 1901), représentée par Messieurs Frédéric GOUBELY et Nicolas JAMMET, vice-présidents de ladite association,

*d'autre part.*

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relative au contrat d'association et son décret d'application du 16 août 1901,
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- Le décret n°2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux,
- L'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015 portant simplification du régime des associations et fondations,
- La convention triennale n° 2018-19 de partenariat entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne (SDIS 87) et l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Vienne (UDSP 87) en date du 20 décembre 2018 modifiée,
- La délibération n° 2020-4-5 du Conseil d'Administration en date du 9 octobre 2020 relative au présent avenant,

La Convention de partenariat susvisée est modifiée comme suit :

#### **ARTICLE 1 -**

Le 7<sup>ème</sup> alinéa de l'article 3 *Engagements du SDIS 87*, est rédigé ainsi :

« En contrepartie des obligations imposées par la présente convention, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'engage à verser à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Vienne, au titre de l'année 2020, une subvention de fonctionnement dont le montant inscrit au budget primitif s'élève à 59 000 €, comprenant :

- la subvention de fonctionnement de 25 870 €, les salaires, charges sociales comprises, de l'agent du SDIS mis à disposition de l'UDSP pour 60 % d'un équivalent temps plein de janvier à août 2020,
- la subvention de l'agent du SDIS mis à disposition de l'UDSP pour 80 % d'un équivalent temps plein de septembre à décembre 2020,
- la part de salaire de l'agent Adulte Relais non prise en charge par la subvention de l'Etat,
- ainsi que le 1<sup>er</sup> versement de la subvention pour l'organisation du Challenge National de Secours Routier. »

#### **ARTICLE 2 -**

Le 7<sup>ème</sup> alinéa de l'article 2 *Engagements de l'UDSP 87*, est rédigé ainsi :

« Compte tenu de la mise à disposition d'un personnel du SDIS 87 au profit de l'UDSP 87, cette dernière s'engage, en vertu de l'article 2-II du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 susvisé, à rembourser au SDIS 87 la rémunération de l'agent ainsi que les contributions et les cotisations sociales afférentes, au prorata de son temps mis à disposition (60 % Equivalent Temps Plein) pour la période de janvier à août 2020 et la rémunération de l'agent ainsi que les contributions et les cotisations sociales afférentes, au prorata de son temps mis à disposition (80 % Equivalent Temps Plein) pour la période de septembre à décembre 2020, soit 24 450 €. »

#### **ARTICLE 3 -**

Les autres dispositions de la convention précitée restent inchangées.

Fait à Limoges, le

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental  
d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne

Les Vice-Présidents de l'Union Départementale  
des Sapeurs-Pompiers  
de la Haute-Vienne

Pierre ALLARD

Frédéric GOUBELY

Nicolas JAMMET



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

### SEANCE DU 9 OCTOBRE 2020

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle du Conseil d'administration de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le vendredi 9 octobre 2020 à 15H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 25 septembre 2020

Membres en exercice : 22

Membres présents avec voix délibérative : 18

Membres présents : M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Cherifa TLEMSANI, M. Pierre LEFORT, Mme Brigitte LARDY, Mme Jocelyne REJASSE, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, M. Raymond ARCHER, M. Sébastien LARCHER, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE, M. Pascal GODRIE.

Membres absents ayant donné délégation de pouvoir : 3

Mme Gulsen YILDIRIM a donné délégation de pouvoir à Mme Brigitte LARDY

M. Laurent LAFAYE a donné délégation de pouvoir à Mme Chérifa TLEMSANI

M. Stéphane DELAUTRETTE a donné délégation de pouvoir à M. Stéphane DESTRUHAUT

Membre absent n'ayant pas donné délégation de pouvoir : M. Gilles BEGOUT : excusé

#### Délibération N° 2020-4-6

#### CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA PLATEFORME TERRITORIALE D'APPUI

**Ont pris part au vote** : M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Cherifa TLEMSANI, M. Pierre LEFORT, Mme Brigitte LARDY, Mme Jocelyne REJASSE, Mme Sylvie ACHARD, M. Christian HANUS, M. Raymond ARCHER, M. Sébastien LARCHER, M. Philippe JANICOT, M. Pascal CLUZEAU, M. Alain PERABOU, M. Pierre VARACHAUD, M. Daniel PERROT, M. Fabrice GERVILLE-REACHE, M. Pascal GODRIE.

#### Dénombrement suffrages :

- Pour : 21
- Contre : 0

Les sapeurs-pompiers voient leur disponibilité pour les opérations de secours altérée pour des demandes d'assistance ou d'aide à caractère social. Pour illustrer cette situation, il faut préciser que plus de 20% des interventions des SP dans le cadre du Secours à personnes n'entraîne aucun acte secouriste.

Par ailleurs, le CTA ne peut transmettre des interventions ou informations privées (médicales notamment) à des structures non officielles et non adaptées.

Il faut développer le suivi coordonné des personnes tout au long de leur parcours de santé ce qui renforce le besoin de partage d'informations entre les acteurs de la prise en charge, qu'ils soient sanitaires, sociaux ou médico-sociaux. Le mode de communication classique sous forme d'échanges d'informations point à point devient insuffisant et doit faire place au partage d'informations.

Ainsi la Plateforme Territoriale d'Appui (en relation étroite avec l'ARS) propose d'établir des liens privilégiés avec le centre de traitement de l'alerte (CTA) et les SP du terrain, avec la mise en place d'une fiche d'informations sur les mesures et les structures existantes pour les victimes, assortie d'une fiche de non refus de contact par la PTA.

La personne/victime, après intervention et selon les éléments relevés par les sapeurs-pompiers, serait jointe, soit directement par la PTA, soit par un intervenant qualifié (aménageur, service de soins à domicile,...), en relation avec le médecin référent (quand il existe).

L'objectif du Sdis est d'éviter la récurrence de demande d'assistance des personnels rencontrant des difficultés d'autonomie.

Dans ce cadre, il est proposé une expérimentation de 6 mois sur le secteur de Saint Junien. À l'issue et selon le retour d'expérience, il pourra être envisagé le déploiement de la procédure à l'ensemble du Département d'une part et, d'autre part envisager un partage de données numériques.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le rapport de M. le Président,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

D'autoriser le Président du conseil d'administration à signer la convention décrivant les modalités de fonctionnement entre le SDIS et la PTA lors d'intervention du SDIS de la Haute-Vienne auprès d'un public fragilisé, aux conditions ci-avant évoquées.

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

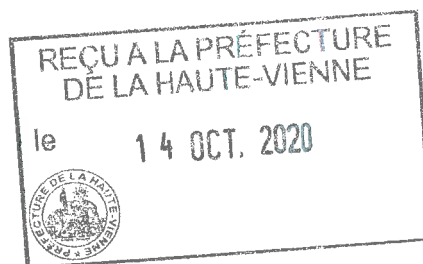
FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS.  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

FAIT A LIMOGES, LE



Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

Pierre AZLARD



**ANNEXE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
28870850600044**

SDIS DE LA HAUTE-VIENNE  
BUDGET PRINCIPAL

NUMERO SIRET : 28870850600044  
POSTE COMPTABLE DE PAYEUR DEPARTEMENTAL

M61

**DECISION MODIFICATIVE 2**

ANNEE 2020

## SOMMAIRE

**I - Informations générales**

- A - Modalités de vote du budget
- B - Exécution du budget de l'exercice précédent

**II - Présentation générale du budget**

- A1 - Vue d'ensemble du budget
- A2.1 - Equilibre financier du budget - section de fonctionnement
- A2.2 - Equilibre financier du budget - section d'investissement
- B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- B2 - Balance générale du budget - Recettes

**III - Vote du budget**

- A - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble
- A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- B - Section d'investissement - Vue d'ensemble
- B1.1 - Section d'investissement - Dépenses non individualisées en programme d'équipement
- B1.2 - Section d'investissement - Dépenses individualisées en programmes d'équipement
- B1.3 - Section d'investissement - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme
- B1.4 - Section d'investissement - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme
- B2 - Section d'investissement - Subventions d'équipement à verser
- B3 - Section d'investissement - Dépenses financières
- B4 - Section d'investissement - Recettes d'équipement
- B5 - Section d'investissement - Recettes financières
- B6 - Section d'investissement - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers
- B7 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections
- B8 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales
- B9.1 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Dépenses
- B9.2 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Recettes

## ANNEXES

**IV - Annexes****A - Eléments du bilan**

- A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
- A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
- A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
- A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
- A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

**A2 - Méthodes utilisées**

- A3 - Etat des provisions
- A4 - Etat des charges transférées
- A5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers

**B - Engagements hors bilan**

- B1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget
- B2 - Etat des contrats de crédit-bail
- B3 - Etat des contrats de PPP
- B4 - Etat des engagements donnés
- B5 - Etat des engagements reçus
- B6 - Situation des autorisations de programme
- B7 - Situation des autorisations d'engagement

**C - Autres éléments d'information**

- C1 - Etat du personnel
- C2 - Liste des organismes dans lesquels le SDIS a pris un engagement financier
- C3.1 - Liste des organismes de regroupement
- C3.2 - Liste des établissements publics créés
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe

**D - Arrêté et signatures**

- D - Arrêté et signatures

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>A</b>

- I - Le Conseil d'administration a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement (1).
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
  - avec les programmes listés en page III-B-1.2. (2)
  - avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - La comparaison s'effectue par rapport  
au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (2).

III - En l'absence de mention au paragraphe I ci - dessus, le budget est réputé voté par chapitre.

- IV - Le présent budget a été voté (2) :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".  
(2) Rayer la mention inutile

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	<b>B</b>

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)
TOTAL DU BUDGET	30 414 474.75	32 487 957.64	1 999 204.56	4 072 687.45
Investissement	6 560 666.70	7 944 123.12	22 624.84	1 406 081.26
Fonctionnement	23 853 808.05	24 543 834.52	1 976 579.72	2 666 606.19

### RESTES A REALISER - DEPENSES

Chap/Art.	LIBELLES	Dép. engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		651 938.69
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	
204 20	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 650.80

21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	302 364.87
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
66	CHARGES FINANCIERES	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	B

RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE = (A) + (B) Excédent si positif Déficit si négatif
Dépenses	Recettes	Solde (B)	
651 938.69		-651 938.69	3 420 748.76
651 938.69		-651 938.69	754 142.57
			2 666 606.19

## RESTES A REALISER - RECETTES

Chap/Art.	LIBELLES	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	
74	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	



<b>PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)			

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET		
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)			
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET			

## TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	TOTAL DES DEPENSES			TOTAL DES RECETTES		
	REELLES ET MIXTES	D'ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	D'ORDRE	TOTAL
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	-20 000.00	20 000.00		-30 000.00	30 000.00	
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	-10 000.00	10 000.00				
TOTAL BUDGET (HORS RAR N-1 ET REPORTS)	-30 000.00	30 000.00		-30 000.00	30 000.00	

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)****OPERATIONS REELLES**

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-11 000.00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000.00	
<b>Total gestion des services</b>		<b>-10 000.00</b>	

<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>-10 000.00</b>	
-------------------------------------	-------------------	--

<b>SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES : 10000.00</b> (Recettes réelles - Dépenses réelles)
---

**OPERATIONS D'ORDRE (1)**

042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 000.00	
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>10 000.00</b>	

<b>AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D (042 + 023) - R 042 : 10000.00</b>
--

<b>002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>		
---	--	--

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>		
----------------------------	--	--

(1) DF 023 = RI 021 ; DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)****OPERATIONS REELLES**

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
16 21	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(2) -20 000.00	(3) -30 000.00
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>		<b>-20 000.00</b>	<b>-30 000.00</b>

**BESOIN D'AUTOFINANCEMENT : 10000.00**  
(Dépenses réelles - Recettes réelles)

**OPERATIONS D'ORDRE (4)**

040 041	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS OPERATIONS PATRIMONIALES	20 000.00	10 000.00 20 000.00
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>20 000.00</b>	<b>30 000.00</b>

**AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE = R (040 + 021) - D 040 : 10000.00**

<b>001 SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE (5)</b>		
<b>1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)</b>		
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>		

(1) Hors 1068.

(2) Y compris les programmes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation des mandats donnant lieu à reversement.

(4) R1 021 = DF 023 ; R1 040 = DF 042 ; DI 040 = RF 042 ; DI 041 = RI 041.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE - DEPENSES</b>	<b>B1</b>

## 1 - FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-11 000.00		-11 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000.00		1 000.00
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	Dotations aux amortissements et provisions		10 000.00	10 000.00
022	DEPENSES IMPREVUES			
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>-10 000.00</b>	<b>10 000.00</b>	

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	
--	--

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS			
	Total des opérations d'équipement	-20 000.00		-20 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors op,rations)			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (hors op,rations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors op,rations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors op,rations)		20 000.00	20 000.00
198	NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS			
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>-20 000.00</b>	<b>20 000.00</b>	

+

<b>D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	
---	--

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE - RECETTES</b>	<b>B2</b>

## 1 - FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES			
74	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>			

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	
---	--

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	-30 000.00		-30 000.00
19	<i>DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS</i>			
20	<i>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</i>			
21	<i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		20 000.00	20 000.00
28	<i>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS</i>		10 000.00	10 000.00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	-30 000.00	30 000.00	

+

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

+

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	
--	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
--	--

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres		Budget de l'exercice	Proposition nouvelle	Vote du conseil	TOTAL + DM
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL - Avec AE / CP - Hors AE / CP	4 411 035.00			4 411 035.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	18 235 400.00	-11 000.00	-11 000.00	18 224 400.00
014					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE - Avec AE / CP - Hors AE / CP	92 870.00	1 000.00	1 000.00	93 870.00
66	CHARGES FINANCIERES	274 460.00			274 460.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 500.00			4 500.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	288 732.00			288 732.00
022	DEPENSES IMPREVUES	700 000.00			700 000.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 930 000.00	10 000.00	10 000.00	2 940 000.00
043	OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION F				
Dépenses de fonctionnement - Total		26 936 997.00			26 936 997.00
					+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					
					=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					26 936 997.00

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres		Budget de l'exercice	Proposition nouvelle	Vote du conseil	TOTAL + DM
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVER	660 500.00			660 500.00
74	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	23 043 877.00			23 043 877.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	137 000.00			137 000.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	15 000.00			15 000.00
76	PRODUITS FINANCIERS				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	82 400.00			82 400.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	640 000.00			640 000.00
043	OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION F				
Recettes de fonctionnement - Total		24 578 777.00			24 578 777.00
+					
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					2 358 220.00
=					
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					26 936 997.00

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLES</b>	<b>A1</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions du président	Vote du conseil
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>4 411 035.00</b>		
----- 60 ----- 605	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	2 106 850.00 2 500.00		
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES			
	FOURNITURES NON STOCKABLES			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	33 000.00		
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	418 000.00		
60613	CHAUFFAGE URBAIN	213 000.00		
	FOURNITURES NON STOCKEES			
60621	COMBUSTIBLES	47 500.00		
60622	CARBURANTS	320 000.00		
60623	ALIMENTATION	105 100.00		
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKES	199 100.00		
	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT			
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	33 000.00		
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	241 000.00		
60636	HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL	180 000.00		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	77 350.00		
	PRODUITS PHARMACEUTIQUES			
60661	MEDICAMENTS	31 500.00		
60662	VACCINS ET SERUMS	2 800.00		
60668	AUTRES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	178 000.00		
6067	PRODUITS D'INTERVENTION	25 000.00		
----- 61 ----- 611	SERVICES EXTERIEURS CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 860 535.00 3 500.00		
	LOCATIONS			
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	301 330.00		



<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLES</b>	<b>A1</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions du président	Vote du conseil
6135	LOCATIONS MOBILIERES	41 630.00		
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	50 000.00		
	ENTRETIEN ET REPARATIONS			
	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS			
61521	TERRAINS	14 500.00		
615221	BATIMENTS PUBLICS	105 000.00		
615228	AUTRES BATIMENTS	60 000.00		
	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS			
61551	MATERIEL ROULANT	120 000.00		
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	87 550.00		
6156	MAINTENANCE	493 900.00		
6161	MULTIRISQUES	10 000.00		
6168	AUTRES-PRIMES D'ASSURANCE	190 000.00		
617	ETUDES ET RECHERCHES	108 125.00		
	DIVERS			
	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE			
61821	ABONNEMENTS	30 350.00		
61828	AUTRES	16 850.00		
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	202 300.00		
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	2 500.00		
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	23 000.00		
----- 62 -----	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	417 050.00		
	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES			
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	1 500.00		
6226	HONORAIRES	77 800.00		
6231	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ANNONCES ET INSERTIONS	4 000.00		

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLES</b>	<b>A1</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions du président	Vote du conseil
6232	FETES ET CEREMONIES	27 250.00		
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS			
6234	RECEPTIONS	2 300.00		
6236	CATALOGUES, IMPRIMES ET PUBLICATIONS	16 700.00		
	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS			
6241	TRANSPORTS DE BIENS	8 500.00		
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL			
	DEPLACEMENTS ET MISSIONS			
6251	VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS	49 000.00		
6255	FRAIS DE DEMENAGEMENT	7 000.00		
	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS			
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	14 000.00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	143 000.00		
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 000.00		
	DIVERS			
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	1 000.00		
	REMBOURSEMENTS DE FRAIS			
62878	A DES TIERS	48 000.00		
6288	AUTRES	16 000.00		
----- 63 -----	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	26 600.00		
	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (ADM IMP.			
	IMPOTS DIRECTS			
63512	TAXES FONCIERES	600.00		
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	10 000.00		
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	2 000.00		
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES (AUTRES)	14 000.00		

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLES</b>	<b>A1</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions du président	Vote du conseil
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>18 235 400.00</b>	<b>-11 000.00</b>	<b>-11 000.00</b>
----- 62 -----	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	215 000.00		
6218	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	215 000.00		
----- 63 -----	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	147 000.00		
6331	IMPOTS, TAXES ET VERS. / REMUN. (AUTRES ORGANIS.)			
6332	VERSEMENT DE TRANSPORT	72 000.00		
6336	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	33 000.00		
6338	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. / REMUNERATIONS	30 000.00 12 000.00		
----- 64 -----	CHARGES DE PERSONNEL	17 873 400.00	-11 000.00	-11 000.00
	REMUNERATIONS DU PERSONNEL			
64111	PERSONNEL TITULAIRE			
64112	REMUNERATION PRINCIPALE	6 681 400.00		
64113	SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	110 000.00		
64118	NBI AUTRES INDEMNITES	100 000.00 3 981 000.00		
64131	PERSONNEL NON TITULAIRE REMUNERATIONS	2 000.00		
64141	PERSONNEL REMUNERE A LA VACATION			
64145	VACATIONS VERSEES AUX SAPEURS VOLONTAIRES	2 417 000.00		
64146	VACATIONS VERSEES AUX EMPLOYEURS SERVICE DE SANTE	10 000.00 75 000.00		
6451	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	1 134 000.00		

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLES</b>	<b>A1</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions du président	Vote du conseil
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	2 650 000.00		
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	68 000.00		
6456	VERSEMENT AU FNC DU SUPPELEMNT FAMILIAL	15 000.00		
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	60 000.00		
646	ALLOCATION DE VETERANCE	185 000.00		
6473	AUTRES CHARGES SOCIALES			
6474	ALLOCATIONS DE CHOMAGE	70 000.00		
6475	VERSEMENTS AUX OEUVRES SOCIALES	40 000.00		
6478	MEDECINE DU TRAVAIL ,PHARMACIE	275 000.00	-11 000.00	-11 000.00
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES			
6488	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL			
6488	AUTRES CHARGES			
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>92 870.00</b>	<b>1 000.00</b>	<b>1 000.00</b>
----- 65 -----	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	92 870.00	1 000.00	1 000.00
6531	INDEMNITES,FRAIS DE MISSION ET DE FORM. DES ELUS	26 400.00		
6532	IMDEMNITES	1 000.00		
6532	FRAIS DE MISSION			
6541	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	1 500.00		
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR			
6574	SUBVENTIONS	63 970.00	1 000.00	1 000.00
6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES			
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE			
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b> (a)=011+012+014+65		<b>22 739 305.00</b>	<b>-10 000.00</b>	<b>-10 000.00</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLES</b>	<b>A1</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions du président	Vote du conseil
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>274 460.00</b>		
----- 66 -----	CHARGES FINANCIERES	274 460.00		
66111 66112	CHARGES D'INTERETS  INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES INTERETS REGLES A ECHEANCE INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE Calcul du 66112 Montant des ICNE de l'exercice = 25631.35 Montant de l'exercice N-1 = 31158.48	274 460.00		
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>4 500.00</b>		
----- 67 -----	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 500.00		
6711 6712	CHARGES EXCEPTIONNELLES / OPERATIONS DE GESTION INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES AMENDES FISCALES ET PENALES	500.00 2 000.00		
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	2 000.00		
<b>68</b>	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS</b>	<b>288 732.00</b>		
----- 68 -----	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	288 732.00		
6817	DAP - CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT DAP - POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	288 732.00		

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLES</b>	<b>A1</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions du président	Vote du conseil
<b>022</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>700 000.00</b>		
022	DEPENSES IMPREVUES	700 000.00		
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+022</b>		<b>24 006 997.00</b>	<b>-10 000.00</b>	<b>-10 000.00</b>
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>2 930 000.00</b>	<b>10 000.00</b>	<b>10 000.00</b>
----- 67 ----- 675	CHARGES EXCEPTIONNELLES VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES			
6761	DIFFERENCE / REALISATIONS TRANSFEREES EN INVEST. DIFFERENCE / REALISATIONS TRANSFEREES EN INVEST.			
----- 68 -----	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 930 000.00	10 000.00	10 000.00
6811	DAP - CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT DAP - IMMOBILISATIONS INCORPELLES ET CORPELLES	2 930 000.00	10 000.00	10 000.00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>2 930 000.00</b>	<b>10 000.00</b>	<b>10 000.00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)</b>		<b>26 936 997.00</b>		

+

<b>RESTES A REALISER N-1</b>	
------------------------------	--

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
---	--

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLES	<b>A1</b>

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	26 936 997.00
---	---------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	25 631.35
Montant des ICNE de l'exercice N-1	31 158.48
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-5 527.13

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLES</b>	<b>A2</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions du président	Vote du conseil
<b>70</b>	<b>PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE &amp; VENTES DIVERS</b>	<b>660 500.00</b>		
----- 70 -----	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE VENTES DIVERSES	660 500.00		
7061 7068	PRESTATIONS DE SERVICES INTERV. SOUMISES A FACTURATION (ART. L 1424-42 DU AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	318 500.00 12 000.00		
70848	AUTRES PRODUITS MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE AUX AUTRES ORGANISMES	330 000.00		
70878	REMBOURSEMENTS DE FRAIS PAR LES TIERS			
<b>74</b>	<b>CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>23 043 877.00</b>		
----- 74 -----	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	23 043 877.00		
744	FCTVA	15 000.00		
7473 7474 7475 7478	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS COMMUNES GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES AUTRES ORGANISMES	10 035 229.00 2 619 183.00 10 374 465.00		
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>137 000.00</b>		
----- 75 -----	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	137 000.00		
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	137 000.00		



<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLES	<b>A2</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions du président	Vote du conseil
013	<b>ATTENUATIONS DE CHARGES</b>	<b>15 000.00</b>		
----- 64 -----	CHARGES DE PERSONNEL	15 000.00		
6419	REMUNERATIONS DU PERSONNEL REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	15 000.00		
<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+74+75+013</b>		<b>23 856 377.00</b>		

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLES</b>	<b>A2</b>

Chap./Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions du président	Vote du conseil
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>82 400.00</b>		
----- 77 -----	PRODUITS EXCEPTIONNELS	82 400.00		
7711 7713 7718	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION DEDITS ET PENALITES PERCUES LIBERALITES RECUES AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS/OPERATIONS DE GEST.	2 400.00		
773 775 7788	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	80 000.00		
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78</b>		<b>23 938 777.00</b>		
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>640 000.00</b>		
----- 77 -----	PRODUITS EXCEPTIONNELS	640 000.00		
7761 7768	DIFFERENCES SUR REALISATIONS (NEGATIVES) REPR. AU DIFFERENCES SUR REALISATIONS (NEGATIVES) REPR. AU NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS	534 200.00		
777	QUOTE PART SUBV. D'INVEST. TRANSFEREES RESULTAT	105 800.00		
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>640 000.00</b>		
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)</b>		<b>24 578 777.00</b>		

+

<b>RESTES A REALISER N-1</b>	
------------------------------	--

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLES	<b>A2</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 358 220.00
------------------------------------	--------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	26 936 997.00
---	---------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nature	Budget de l'exercice	Propositions du président	Vote du conseil	TOTAL
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>6 384 342.69</b>	<b>-20 000.00</b>	<b>-20 000.00</b>	<b>6 364 342.69</b>
- Non individualisées en programmes d'équipement	4 370 015.67			4 370 015.67
- avec APCP	4 370 015.67			4 370 015.67
- hors APCP	2 014 327.02	-20 000.00	-20 000.00	1 994 327.02
- Individualisées en programmes d'équipement	1 391 993.60			1 391 993.60
- avec APCP	622 333.42	-20 000.00	-20 000.00	602 333.42
- hors APCP				
<b>Subventions d'équipement à verser (c/204)</b>	<b>77 300.00</b>			<b>77 300.00</b>
- avec APCP	77 300.00			77 300.00
- hors APCP				
<b>Opérations pour compte de tiers</b>				
<b>Dépenses financières</b>	<b>1 499 999.31</b>			<b>1 499 999.31</b>
<i>040 Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>640 000.00</i>			<i>640 000.00</i>
<i>041 Opérations patrimoniales</i>	<i>50 000.00</i>	<i>20 000.00</i>	<i>20 000.00</i>	<i>70 000.00</i>
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>8 651 642.00</b>			<b>8 651 642.00</b>
				+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>				=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>8 651 642.00</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions du président	Vote du conseil	TOTAL
	<b>Recettes d'équipement</b>	3 483 819.55	-30 000.00	-30 000.00	3 453 819.55
	Opérations pour compte de tiers				
	<b>Recettes financières</b>	473 355.00			473 355.00
	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	2 930 000.00	10 000.00	10 000.00	2 940 000.00
	<i>041 Opérations patrimoniales</i>	50 000.00	20 000.00	20 000.00	70 000.00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	6 937 174.55			6 937 174.55
+					
	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>				1 406 081.26
+					
	<b>1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE</b>				308 386.19
=					
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				8 651 642.00

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>B1.1</b>

## DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMME D'EQUIPEMENT

Chap/art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions du président	Vote du conseil
<b>TOTAL</b>		<b>4 370 015.67</b>		
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>62 650.80</b>		
2031	FRAIS D'ETUDES	21 170.00		
2033	FRAIS D'INSERTION	5 000.00		
2051	CONCESS.ET DROITS SIMILAIRES,BREVETS,LICENCES	36 480.80		
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>4 307 364.87</b>		
2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	1 000.00		
21312	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS	8 375.00		
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	5 000.00		
21351	BATIMENTS PUBLICS	116 500.00		
21531	RESEAUX ET TRANSMISSION	31 457.14		
21532	RESEAUX D'ALERTE	51 632.69		
21538	AUTRES RESEAUX	64 627.26		
21561	MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS	2 895 022.79		
21562	MATERIEL NON MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS	248 185.76		
21568	AUTRE MATERIEL D'INCENDIE ET DE SECOURS	327 379.82		
21571	ATELIERS	15 000.00		
21578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	168 297.02		
2158	AUTRES	18 000.00		
217312	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS	199 196.00		
2183	MATERIEL INFORMATIQUE	71 362.17		
2184	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	60 329.22		
2185	CHEPTEL	1 000.00		
2188	AUTRES	25 000.00		

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>B1.2</b>

## DEPENSES INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

No	Libellé	Propositions du président	Vote du conseil
<b>TOTAL</b>		<b>-20 000.00</b>	<b>-20 000.00</b>
00015	CS LIMOGES SUD		
00030	CS MARTIAL MITOUT		
00032	SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION		
00034	TRAVAUX CTA		
00035	CS BEAUBREUIL		
00036	CS NANTIAI		
00037	CS SAINT LEONARD DE NOBLAT		
00038	CS MAGNAC BOURG		
00039	CS PIERRE BUFFIERE		
00040	CS MITOUT CHAMBRES DE GARDE	-20 000.00	-20 000.00
00041	SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION 2		

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>B1.4</b>

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 00040

Libellé : CS MITOUT CHAMBRES DE GARDE

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

### DEPENSES

Chap./Art.	Libellé	Propositions du président	Vote du conseil
	<b>DEPENSES</b>	<b>-20 000.00</b>	<b>b</b> <b>-20 000.00</b>
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		
2031 2033	FRAIS D'ETUDES FRAIS D'INSERTION		
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>-20 000.00</b>	<b>-20 000.00</b>
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	-20 000.00	-20 000.00
<b>Solde = (c + d) - (a + b)</b>			<b>20 000.00</b>



III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER	B2

Chap/art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions du président	Vote du conseil
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
20441	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	77 300.00		
20452	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	77 300.00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES FINANCIERES	B3

Chap/art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions du président	Vote du conseil
	TOTAL	1 499 999.31	0.00	0.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 499 999.31		
1641	EMPRUNTS EN EUROS	1 499 999.31		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES D'EQUIPEMENT	B4

Chap/art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions du président	Vote du conseil
	TOTAL	3 483 819.55	-30 000.00	-30 000.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 000 000.00		
1313	DEPARTEMENTS	1 000 000.00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 195 087.55	-30 000.00	-30 000.00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	2 195 087.55	-30 000.00	-30 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	288 732.00		
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMO. CORP.	288 732.00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES FINANCIERES	B5

Chap/art	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions du président	Vote du conseil
	TOTAL	781 741.19	0.00	0.00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	73 000.00		
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	708 741.19		
10222	F.C.T.V.A.	400 355.00		
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	308 386.19		

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS</b>	<b>B6</b>

**RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)**

Chap.	Libellé	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération au 01/01/N (2)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	<b>TOTAL DEPENSES (3) (4)</b>				
	<b>TOTAL RECETTES (3) (4)</b>				

(1) Voir le détail des opérations pour le compte de tiers en annexe IV-A5.

(2) Ensemble des réalisations connues au 01/01/N.

(3) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat.

(4) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>B7</b>

Chap./Art.	LIBELLE	Budget de l'exercice	Propositions du président	Vote du conseil
<b>040</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>640 000.00</b>		
13913	DEPARTEMENTS	43 500.00		
13914	COMMUNES	7 500.00		
13915	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	5 300.00		
13918	AUTRES			
13931	FONDS D'AIDE A L'INVESTISSEMENT DES SDIS	49 500.00		
192	PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIO			
198	NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS	534 200.00		
<b>040</b>	<b>RECETTES</b>	<b>2 930 000.00</b>	<b>10 000.00</b>	<b>10 000.00</b>
192	PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIO			
21561	MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS			
2182	MATERIEL DE TRANSPORT			
28031	AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES	3 000.00		
280441	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES		10 000.00	10 000.00
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCE	95 000.00		
281	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 500.00		
28121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	600.00		
281311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	136 000.00		
281312	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS	50 000.00		
281318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	1 000.00		
281351	BATIMENTS PUBLICS	72 000.00		
281531	RESEAUX DE TRANSMISSION	195 000.00		
281532	RESEAUX D'ALERTE	95 000.00		
281538	AUTRES RESEAUX	90 000.00		
281561	MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS	1 155 000.00		
281562	MATERIEL NON MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS	200 000.00		
281568	AUTRE MATERIEL D'INCENDIE ET DE SECOURS	200 000.00		
281571	ATELIERS	25 000.00		
281578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	102 000.00		
28158	AUTRES	20 000.00		
2817312	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS	380 000.00		
2817532	RESEAUX D'ALERTE	400.00		
2817561	MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS	3 000.00		
2817562	MATERIEL NON MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS	500.00		
281784	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER			
281788	AUTRES			
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENT	7 000.00		
28183	MATERIEL INFORMATIQUE	61 000.00		
28184	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	25 000.00		
28188	AUTRES	5 000.00		

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	<b>B8</b>

Chap./Art.	LIBELLE	Budget de l'exercice	Propositions du président	Vote du conseil
<b>041</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>50 000.00</b>	<b>20 000.00</b>	<b>20 000.00</b>
2031 21538 217312 2183 231312 2317312	FRAIS D'ETUDES AUTRES RESEAUX CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS MATERIEL INFORMATIQUE CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS	50 000.00	20 000.00	20 000.00
<b>041</b>	<b>RECETTES</b>	<b>50 000.00</b>	<b>20 000.00</b>	<b>20 000.00</b>
2031 2033 21561 238	FRAIS D'ETUDES FRAIS D'INSERTION MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMO. CORP.	50 000.00	20 000.00	20 000.00

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>B9.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions du président	Vote du conseil
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A</b>		<b>1 605 799.31</b>		
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (A)</b>	<b>1 499 999.31</b>		
1631	Emprunts obligataires	1 499 999.31		
1641	Emprunts en euros			
1643	Emprunts en devises			
16441	Opérations afférentes à l'emprunt			
1671	Avances consolidées du Trésor			
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor			
1678	Autres emprunts et dettes			
1681	Autres emprunts			
1687	Autres dettes			
	<b>Autres dépenses à déduire des ressources propre</b>	<b>105 800.00</b>		
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subvention d'investissement transférée au compte</i>	105 800.00		
020	Dépenses imprévues			

	Op. de l'exercice III	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D001	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 605 799.31			1 605 799.31



<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>B9.2</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions du président	Vote du conseil
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>3 403 355.00</b>	<b>10 000.00</b>	<b>10 000.00</b>
	<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>	<b>400 355.00</b>		
10222 10228 138 26 27	FACTVA Autres fonds Autres subvent <sup>n</sup> invest. non transf. Participations et créances rattachées à des par Autres immobilisations financières	400 355.00		
	<b>Ressources propres internes de l'année (b)</b>	<b>3 003 000.00</b>	<b>10 000.00</b>	<b>10 000.00</b>
169	Primes de remboursement des obligations			
26	Participations et créances rattachées à des par			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations	2 930 000.00	10 000.00	10 000.00
28031	AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES	3 000.00		
280441	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES		10 000.00	10 000.00
28051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICEN	95 000.00		
281	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 500.00		
28121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	600.00		
281311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	136 000.00		
281312	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS	50 000.00		
281318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	1 000.00		
281351	BATIMENTS PUBLICS	72 000.00		
281531	RESEAUX DE TRANSMISSION	195 000.00		
281532	RESEAUX D'ALERTE	95 000.00		
281538	AUTRES RESEAUX	90 000.00		
281561	MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS	1 155 000.00		
281562	MATERIEL NON MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS	200 000.00		
281568	AUTRE MATERIEL D'INCENDIE ET DE SECOURS	200 000.00		
281571	ATELIERS	25 000.00		
281578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	102 000.00		
28158	AUTRES	20 000.00		
2817312	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS	380 000.00		
2817532	RESEAUX D'ALERTE	400.00		
2817561	MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS	3 000.00		
2817562	MATERIEL NON MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS	500.00		
281784	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER			
281788	AUTRES			
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENT	7 000.00		
28183	MATERIEL INFORMATIQUE	61 000.00		
28184	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	25 000.00		
28188	AUTRES	5 000.00		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
024	Produits des cessions d'immobilisations	73 000.00		
021	Virement de la section de fonctionnement			

	Opérations de l'exercice VII	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001	Affectation R1068	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	3 413 355.00				3 413 355.00

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>B9.2</b>

## RESSOURCES PROPRES

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 1 605 799.31
Ressources propres disponibles	VIII 3 413 355.00
Solde (VIII - IV)	IX 1 807 555.69

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A1.1</b>

### A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2020	Montant des tirages 2019	Montant des remboursements 2019		Encours restant dû au 01/01/2020
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 1424-30 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

### A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>														
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					22 873 886,40									
<b>1641 Emprunts en euros (total)</b>					22 873 886,40									
26	CREDIT AGRICOLE	10/10/2003	05/01/2005	05/04/2005	1 478 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.13 sur Euribor 3M) + 0.13	2,28	2,30	EUR	T	P	O	A-1
28	DEXIA CL	01/10/2005	01/10/2005	01/01/2006	900 000,00	F	Taux fixe à 3,88 %	3,88	3,94	EUR	T	P	O	A-1
30	DEXIA CL	01/02/2007	01/02/2007	01/05/2007	4 373 288,32	C	Taux fixe 3,93% à barrière 5% sur Euribor 3M(Postfixé)	3,93	4,05	EUR	T	P	O	B-1
31	CAISSE D'EPARGNE	30/10/2007	30/10/2007	30/01/2008	1 195 000,00	F	Taux fixe à 3,85 %	3,85	3,91	EUR	T	P	O	A-1
35	CAISSE D'EPARGNE	14/12/2007	15/02/2008	25/05/2008	612 000,00	F	Taux fixe à 4,52 %	4,52	4,60	EUR	T	P	O	A-1
36	CAISSE D'EPARGNE	12/02/2008	12/02/2008	15/02/2009	1 178 000,00	V	(EONIA(Postfixé)-Floor -0.1 sur EONIA(Postfixé)) + 0.1	3,13	0,00	EUR	T	P	O	A-1
37	CAISSE D'EPARGNE	06/02/2009	06/02/2009	30/12/2009	3 940 600,00	F	Taux fixe à 4,23 %	4,23	4,30	EUR	T	P	O	A-1
38	DEXIA CL	26/03/2010	10/04/2010	01/07/2010	2 979 332,08	F	Taux fixe à 4,51 %	4,51	4,65	EUR	T	P	O	A-1
39	CREDIT AGRICOLE	17/12/2010	23/11/2011	09/03/2012	900 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	T	P	O	A-1
41	CREDIT AGRICOLE	08/12/2011	08/12/2011	30/08/2012	800 000,00	F	Taux fixe à 4,45 %	4,45	4,52	EUR	T	P	O	A-1
42	CAISSE D'EPARGNE	02/04/2012	23/09/2012	25/12/2012	800 000,00	F	Taux fixe à 4,39 %	4,39	4,46	EUR	T	P	O	A-1
44	CREDIT AGRICOLE	19/06/2013	19/06/2013	05/03/2014	400 000,00	V	Moyenne Euribor 3M + 2	2,21	2,23	EUR	T	P	O	A-1

45	BANQUE POSTALE	06/06/2014	16/10/2014	01/02/2015	582 853,00	F	Taux fixe à 2.55 %	2,55	2,57	EUR	T	C	O	A-1
46	CREDIT AGRICOLE	29/06/2015	29/06/2015	31/03/2016	1 100 000,00	F	Taux fixe à 1.3 %	1,30	1,31	EUR	T	P	O	A-1
47	CREDIT AGRICOLE	29/06/2016	29/06/2016	02/03/2017	839 615,00	F	Taux fixe à 1.04 %	1,04	1,04	EUR	T	C	O	A-1
48	CAISSE D'EPARGNE	26/06/2017	25/12/2017	25/03/2018	795 198,00	F	Taux fixe à 0.94 %	0,94	0,94	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
<b>Total général</b>					<b>22 873 886,40</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribar 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

**A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2020											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2020	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annulé de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				7 956 069,10						1 476 432,97	246 453,38	25 632,92
1641 Emprunts en euros (total)				7 956 069,10						1 476 432,97	246 453,38	25 632,92
26	N		A-1	27 093,84	0,01	V	(Euribor 3M-Floor - 0.13 sur Euribor 3M) + 0.13	0,00		27 093,84	0,00	
28	N		A-1	77 537,33	0,75	F	Taux fixe à 3.88 %	3,94		77 537,33	1 899,31	
30	N		B-1	106 761,55	0,08	C	Taux fixe 3.93% à barrière 5% sur Euribor 3M(Postfixé)	4,05		106 761,55	1 072,24	
31	N		A-1	296 837,22	2,83	F	Taux fixe à 3.85 %	3,91		95 179,64	10 065,04	1 293,97
35	N		A-1	169 595,96	3,15	F	Taux fixe à 4.52 %	4,60		49 570,42	6 833,38	527,45
36	N		A-1	395 612,62	3,87	F	Taux fixe à 4.54 %	4,62		92 309,90	16 404,02	1 721,25
37	N		A-1	1 525 308,14	4,75	F	Taux fixe à 4.23 %	4,30		296 284,72	59 861,92	0,00
38	N		A-1	1 709 740,01	8	F	Taux fixe à 4.51 %	4,65		171 892,24	75 469,38	17 527,61
39	N		A-1	474 406,39	6,91	F	Taux fixe à 3.25 %	3,29		61 372,00	14 675,28	1 193,21
41	N		A-1	465 778,81	7,41	F	Taux fixe à 4.45 %	4,52		53 542,54	19 841,90	1 563,45
42	N		A-1	255 844,20	2,73	F	Taux fixe à 4.39 %	4,46		89 500,39	9 771,57	101,42
44	N		A-1	253 269,39	8,93	V	Moyenne Euribor 3M + 2	1,60		26 282,23	3 877,33	249,06
45	N		A-1	291 426,40	4,83	F	Taux fixe à 2.55 %	2,57		58 285,32	6 874,02	974,33
46	N		A-1	677 052,30	6	F	Taux fixe à 1.3 %	1,31		109 212,56	8 270,72	0,00
47	N		A-1	587 730,44	6,92	F	Taux fixe à 1.04 %	1,04		83 961,52	5 784,94	407,49
48	N		A-1	642 074,50	7,98	F	Taux fixe à 0.94 %	0,94		77 646,77	5 762,33	73,69
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)												

1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
<b>168 Emprunts et dettes assimilées (Total)</b>												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>7 956 069,10</b>					<b>1 476 432,97</b>	<b>246 453,38</b>	<b>0,00</b>	<b>25 632,92</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A1.3</b>

**A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2020 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>														
Barrière simple (B)														
30	DEXIA CL	4 373 288,32	106 761,55	1	13		Taux fixe 3,93% à barrière 5% sur Euribor 3M(Postfixé)	Taux fixe 3,93% à barrière 5% sur Euribor 3M(Postfixé)		Taux fixe 3,93% à barrière 5% sur Euribor 3M(Postfixé)	4,05	1 072,24		1,34
<b>TOTAL (B)</b>		<b>4 373 288,32</b>	<b>106 761,55</b>									<b>1 072,24</b>		<b>1,34</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>														
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>														
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>4 373 288,32</b>	<b>106 761,55</b>									<b>1 072,24</b>		<b>1,34</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couverte et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couverte et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A1.4</b>

**A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	15					
	% de l'encours	98,66%					
	Montant en euros	7 849 308 €					
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	1,34%					
	Montant en euros	106 762 €					
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

**A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2020	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Taux fixe (total)</b>													
<b>Taux variable simple (total)</b>													
<b>Taux complexe</b>													
<b>Total</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

**A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (5)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
Taux variable simple (total)									
Taux complexe (total) (2)									
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

<b>IV-ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN-METHODES UTILISEES</b>	<b>A2</b>

DELIBERATIONS DU 17/11/2006 et 16/12/2015  
BIENS DE FAIBLE VALEUR : SEUIL D'AMORTISSEMENT SUR UN AN : 150 € DELIBERATION DU 18/12/2008  
AMORTISSEMENT LINEAIRE

code amort.	libellé amortissement	articles	durée d'amort.	code amort.	libellé amortissement	articles	durée d'amort.	
<b>véhicules et matériel remarquable</b>				<b>équipements de protection, tenues spéciales</b>				
VEH1	véhicules et matériel remarquable-5	véhicules légers Etat major	5	EPI1	équipements de protection, tenues spéciales-3	vestes et pantalons F1	3	
VEH2	véhicules et matériel remarquable-10	véhicules de secours aux asphixiés et aux blessés(VSAB), ou véhicules de secours et assistance aux victimes (VSAV), véhicule léger de reconnaissance et de commandement, canot de sauvetage léger (coque, moteur, remorque), véhicules reconditionnés ou achetés d'occasion	10	EPI2	équipements de protection, tenues spéciales-5	combinaisons ( F1, anti insectes, NRBC avec bottes), chaussures d'intervention, ceinturon, ensemble super protection basse température ou chaleur radiante, tenues de protection spécialisées	5	
VEH3	véhicules et matériel remarquable-12	véhicule de transport du personnel véhicule liaisons radio commandement tout terrain véhicule poste commandement léger	12	EPI3	équipements de protection, tenues spéciales-7	vestes de protection textile, surpantalon, longues de maintien	7	
VEH4	véhicules et matériel remarquable-15	camion d'interventions diverses CID	15	EPI4	équipements de protection, tenues spéciales-10	casques SP d'intervention	10	
		camionnettes tout usage CTU		matériel ARI	ARI1	matériel d'intervention diverses-7	ARI et accessoires (dispositif homme mort)	7
		véhicules équipés spécialisés (CMIC, cyno,...)		ARI2	matériel d'intervention diverses-10	bouteilles composites	10	
VEH5	véhicules et matériel remarquable-18	échelle sur porteur et échelle remarquable	20	ARI3	matériel d'intervention diverses-15	bouteilles acier, compresseur air haute pression, accessoires pour compresseur, rampes de remplissage	15	
		véhicule de secours routier VSR		matériel d'intervention diverses	DIV1	matériel d'intervention diverses-5	stations météo, anémomètres	5
		véhicule plongeur		DIV2	matériel d'intervention diverses-10	matériels d'épuisement électrique ou thermique, matériels de tronçonnage et débroussaillage	10	
VEH5	véhicules et matériel remarquable-18	véhicule tout usage et secours routier VTUSR	20	matériel médical	MED1	matériel médical-3	électrocardiographe, pèse-personne, pousse	3
		berce et porte berce (structure PMA, ...)		MED2	matériel médical-5	débrillateur semi automatique, capteur d'efforts, laryngoscope, tensiomètre, brassard velcro, divan d'examen	5	
		fourgon de secours routier		MED3	matériel médical-7	insufflateur électrique, matériels visites médical	7	
VEH5	véhicules et matériel remarquable-18	véhicule de secours routier tout terrain VSRTT	20	<b>matériel de formation et équipements sportifs</b>				
		véhicule poste commandement, camion citerne, camion grue, camion atelier, échelle pivotante, fourgon pompe tonne, dévidoir automobile DA, motopompe remarquable		FOR1	matériel formation/sport-5	activités sportives (simulateur parcours	5	
		<b>matériel de communication-transmission</b>						
<b>ballage et éclairage</b>				TRS1	matériel de communication-transmission-2	téléphones portables	2	
BEI1	ballage et éclairage-5	matériel de signalisation et ballage (triangle de ballage et balises)	5	TRS2	matériel de communication-transmission-3	appel sélectif bip, téléphone (hors portables), matériel radio sous marin	3	
BEI2	ballage et éclairage-6	autre matériel de ballage	6	TRS3	matériel de communication-transmission-5	appareils de mesures et outillage spécifique radio, poste radio portatif	5	
BEI3	ballage et éclairage-10	matériel éclairage, groupe électrique ou électrogène, mâl pneumatique ou classique, matériel électrique,kit ballage véhicules, rampa	10	TRS4	matériel de communication-transmission-10	relais, poste radio mobile et fixes	10	
<b>matériel d'intervention pour le secours à personnes</b>				TRS5	matériel de communication-transmission-20	pylône, infrastructure radio	20	
SAP1	matériel d'intervention pour le secours à personnes-3	insufflateurs BAVU (ballon autoremplesseur à valve unidirectionnelle), matériel de contention (matelas coquille, atelles,...)	3	<b>informatique et bureautique</b>				
SAP2	matériel d'intervention pour le secours à personnes-5	aspirateur de mucosité, respirateur, plan dur, brancard, chaise d'escalier, sacs pour bouteille oxygène	5	INF1	informatique-4	matériel informatique, appareil photo numérique, télécopieur, rétroprojecteur, GPS, logiciel bureautique	4	
SAP3	matériel d'intervention pour le secours à personnes-7	lots de sauvetage, malette ouvre porte, claie de portage	7	INF2	informatique-5	photocopieur, destructeur de papier, plieuse,	5	
SAP4	matériel d'intervention pour le secours à personnes-10	découpeur plasma, matériel de désincarcération	10	INF3	informatique-10	câblage, progiciel de gestion	10	
<b>matériel d'intervention contre l'incendie</b>				<b>équipements des ateliers et outillage</b>				
INC1	matériel d'intervention contre l'incendie-3	extincteurs	3	ATE1	outillage-7	outillage divers manuel	7	
INC2	matériel d'intervention contre l'incendie-7	tuyaux incendie, accessoires incendie et sauvetage équipant les véhicules incendie, échelles à main	7	ATE2	outillage-10	matériel de levage, de lavage, compresseurs d'air, outillage électrique	10	
INC3	matériel d'intervention contre l'incendie-8	motopompe flottante, débimètre pèse poteaux (PIBI)	8	ATE3	outillage-12	chariot élévateur électrique ou thermique	12	
INC4	matériel d'intervention contre l'incendie-10	appareils production mousse	10	ATE4	outillage-15	chariot élévateur électrique ou thermique neuf	15	
<b>autres spécialités opérationnelles</b>				<b>équipement des bureaux</b>				
CYN1	cyno-7	équipes cynotechniques	7	MOB1	équipement des bureaux-5	petit mobilier de bureau (chaises, fauteuils,...)	5	
GRP1	grimp-7	grimp	7	MOB2	équipement des bureaux-10	gros mobilier de bureau	10	
		plongeurs		<b>équipement des espaces vie</b>				
PLG1	plongeurs-5	instruments de mesure de plongée	5	ELM1	équipement des espaces vie-5	petit électroménager	5	
PLG2	plongeurs-7	matériel de plongée collectif ou individuel, combinaisons de plongée	7	ELM2	équipement des espaces vie-7	gros électroménager	7	
PLG3	plongeurs-10	mano détenteur	10	ELM3	équipement des espaces vie-10	mobilier de restauration ou hébergement	10	
		risques NRBC		<b>immobilier</b>				
NBC1	risques NRBC-2	tubes réactifs	2	BAT1	immobilier-10	bâtiments légers, installations générales agencements aménagements des constructions, installations techniques	20	
NBC2	risques NRBC-5	appareils de mesure, explosimètres, détecteurs	5	BAT2	immobilier-15	agencement et aménagement de terrains	30	
NBC3	risques NRBC-7	scaphandres	7	BAT3	immobilier-30	bâtiments traditionnels	50	
NBC4	risques NRBC-10	matériels et kit d'obturation, réservoirs souples, pompe hydrocarbure et anti-déflagrante, barrage flottant	10					
SD1	sauvetage déblaiement-5	appareils de détection, caméras	5					
SD2	sauvetage déblaiement-10	accessoires hydraulique sauvetage déblaiement, groupe hydraulique et matériels électroportatifs, matériels de traction et de levage	10					

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE**

<b>IV-ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN-ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/2020 ET PROVISIONS NOUVELLES</b>	<b>A3</b>

nature et objet de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	date de contitution de la provision	montants des provisions constituées au 1/1/2019 B	montant total des provisions C=A+B	montant des reprises D	solde E=C-D
<b>provisions pour risques et charges (2)</b>						
<b>provisions pour dépréciation (2)</b>	288 732,00 €		288 732,00 €	288 732,00 €	0,00 €	288 732,00 €
provision pour non remboursement d'une avance suite à liquidation judiciaire	288 732,00 €	01/01/2020	288 732,00 €	288 732,00 €	- €	288 732,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	0,00 €		0,00	288 732,00	0,00	288 732,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...).

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE**

<b>IV-ANNEXES</b>							<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN-ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>							<b>A4</b>

exercice	nature de la dépense transférée	durée de l'étalement (en mois)	date de la délibération	montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	montant amorti au titre des exercices précédents (II)	montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	solde (1)
	<b>TOTAL</b>						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE**

<b>IV-ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN-DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (1)</b>	<b>A5</b>

N° opération :		intitulé de l'opération:				date de la délibération:				
dépenses	pour mémoire réalisation cumulées au 01/01/2020 (2)	restes à réaliser 2019 (3)	dépenses nouvelles votées	total (4)	recettes	pour mémoire réalisation cumulées au 01/01/2020 (2)	restes à réaliser 2019 (3)	dépenses nouvelles votées	total (4)	
<b>45...+ n° d'opération</b>					<b>45... + n° d'opération Financement</b>					
<b>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</b>					<b>040 Financement par SDIS</b>					
<b>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</b>					<b>041 Financement. par emprunt à la charge du tiers</b>					
<b>TOTAL</b>					<b>TOTAL</b>					

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total des dépenses = Restes à réaliser N-1 + dépenses nouvelles votées.

Total des recettes = Restes à réaliser N-1 + recettes nouvelles votées

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE**

<b>IV-ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b> ( article 2311-7 du CGCT par renvoi de l'article L3241-1 et L3312-7 du CGCT)	<b>B1</b>

articles (1)	subventions (2)	objet (3)	nom de l'organisme	nature juridique de l'organisme	montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					<b>133 970 €</b>
6574		subvention annuelle	Union Départementale des Sapeurs-Pompiers	association	58 000 €
6574		subvention annuelle	SDIS 19	association	2 000 €
6574		subvention annuelle	Pompiers Urgence Internationale	association	3 970 €
6474		subvention annuelle	comité des œuvres sociales du SDIS	association	70 000 €

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE**

<b>IV-ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES CONTRATS DE CREDITS BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)</b>	<b>B2</b>

type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	exercice d'origine du contrat	désignation du crédit bailleur	durée du contrat (en mois)	montant de la redevance	montant des redevances restant a recouvrir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	cumul restant	total (1)
<b>credits bail mobiliers</b>										
<b>credits bail immobiliers</b>										
<b>TOTAL</b>										

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE**

<b>IV-ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVE</b>	<b>B3</b>

libellé du contrat	année de signature du contrat de PPP	organismes cocontractants	nature des prestations prévues au titre du contrat de PPP	montant total prévu au titre du contrat de PPP	montant de la rémunération du cocontractant	durée du contrat de PPP	date de fin du contrat de PPP	somme des parts investissements (1)	somme nette des parts investissements (2)

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE**

<b>IV-ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B4</b>

année d'origine	nature de l'engagement	organisme bénéficiaire	durée en année	périodicité	dette en capital à l'origine	dette en capital au 01/01/2020	annuité à verser au cours de l'exercice
	<b>8017 subventions à verser en annuités</b>						
	<b>8018 autres engagements donnés au profit d'organismes publics</b>						
	<b>au profit d'organismes privés</b>						
	<b>TOTAL</b>						

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE**

<b>IV-ANNEXES</b>							<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>							<b>B5</b>

année d'origine	nature de l'engagement	organisme bénéficiaire	durée en année	périodicité	créance en capital à l'origine	créances en capital au 01/01/2020	annuité à recevoir au cours de l'exercice	
	<b>8026 redevance de crédit bail restant à recevoir (crédit bail immobilier)</b>							
	<b>8027 subventions à recevoir en annuités</b>							
	<b>8028 autres engagements reçus à l'exception de ceux reçus des entreprises</b>							
	<b>engagements reçus des entreprises</b>							
	<b>TOTAL</b>							

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE VIENNE

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

IV

B6

AUTORISATION DE PROGRAMME		montant des AP			montant des CP			
numéro	libellé	Pour mémoire, A.P. votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2020	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2020)	crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2020) (1)	crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2020 (2)	restes à financer de l'exercice 2021	restes à financer (exercices au-delà de 2021)
TOTAL		13 279 573,25 €	2 293 507,52 €	15 573 080,77 €	1 765 287,17 €	1 391 993,60 €	6 100 000,00 €	6 315 800,00 €
00015	CS LIMOGES SUD	4 992 949,38 €	193 864,00 €	5 186 813,38 €	195 367,38 €	321 446,00 €	1 400 000,00 €	3 270 000,00 €
00030	CS MARTIAL MITOUT	5 797 500,00 €	1 304 648,20 €	7 102 148,20 €	312 472,20 €	376 876,00 €	4 000 000,00 €	2 412 800,00 €
00032	SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION	1 810 405,47 €	-405 804,68 €	1 404 600,79 €	1 197 469,19 €	207 131,60 €	0,00 €	0,00 €
00034	CENTRE DE TRAITEMENT DE L'ALERTE	678 718,40 €	800,00 €	679 518,40 €	59 978,40 €	239 540,00 €	380 000,00 €	0,00 €
00041	SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION 2	0,00 €	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	0,00 €	247 000,00 €	320 000,00 €	633 000,00 €

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE VIENNE

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

IV

B7

AUTORISATION D'ENGAGEMENT		montant des AE			montant des CP			
numéro	libellé	Pour mémoire, A.E. votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2019	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2018)	crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2019) (1)	crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2019 (2)	restes à financer de l'exercice 2020	restes à financer (exercices au-delà)
TOTAL		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

## IV- ANNEXES

IV

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

C1

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS</b>		<b>216</b>	<b>0</b>	<b>216</b>	<b>208</b>	<b>0,5</b>	<b>208,5</b>
Colonel HC	A	2	0	2	2	0	2
Colonel	A	1	0	1	1	0	1
Lieutenant-colonel	A	3	0	3	3	0	3
Commandant	A	6	0	6	5	0	5
Médecin HC	A	1	0	1	0	0	0
Médecin de classe normale	A	1	0	1	0	0,5	0,5
Pharmacien HC	A	1	0	1	1	0	1
Capitaine	A	4	0	4	4	0	4
Infirmier HC	A	1	0	1	1	0	1
Infirmier de classe supérieure	A	1	0	1	1	0	1
Infirmier de classe normale	A	1	0	1	1	0	1
Lieutenant HC	B	3	0	3	3	0	3
Lieutenant de 1ère classe	B	10	0	10	9	0	9
Lieutenant de 2ème classe	B	2	0	2	1	0	1
Ajudant-chef, adjudant	C	64	0	64	64	0	64
Sergent-chef, sergent	C	72	0	72	71	0	71
Caporal-chef	C	2	0	2	2	0	2
Caporal appellation chef, caporal	C	41	0	41	39	0	39
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>29</b>	<b>0</b>	<b>29</b>	<b>27</b>	<b>0</b>	<b>27</b>
Attaché hors classe	A	1	0	1	1	0	1
Attaché principal	A	1	0	1	1	0	1
Rédacteur ppal 1ère classe	B	2	0	2	1	0	1
Rédacteur ppal de 2ème classe	B	1	0	1	1	0	1
Rédacteur	B	4	0	4	4	0	4
Adjoint adm ppal de 1ère classe	C	6	0	6	6	0	6
Adjoint adm ppal 2ème classe	C	10	0	10	10	0	10
Adjoint adm	C	4	0	4	3	0	3
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>22</b>	<b>0</b>	<b>22</b>	<b>19,5</b>	<b>1</b>	<b>20,5</b>
Ingénieur territorial ppal	A	2	0	2	2	0	2
Technicien ppal 1ère classe	B	4	0	4	4	0	4
Technicien ppal 2ème classe	B	1	0	1	1	0	1
Technicien	B	2	0	2	0	1	1
Agent de maîtrise	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique ppal 1ère classe	C	3	0	3	3	0	3
Adjoint technique ppal 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique	C	8	0	8	7,5	0	7,5
				0	0	0	0
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>237</b>	<b>0</b>	<b>237</b>	<b>254,5</b>	<b>1,5</b>	<b>256</b>

## IV- ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/19	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION		CONTRAT	
			INDICE	EUROS	Fondement du Contrat	Nature du Contrat
Agents occupant un emploi permanent						
Agents occupant un emploi non permanent						
EMPLOI AVENIR						
TOTAL GENERAL						



**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE**

<b>IV-ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION-LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE SDIS A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b> <b>(Articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L. 3313-1 du CGCT et au SDIS par renvoi de l'article L. 3241-1)</b>	<b>C2</b>

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

la nature de l'engagement (2)	nom de l'organisme	raison sociale de l'organisme	nature juridique de l'organisme	montant de l'engagement
délégation de service public (3)				
détention d'une part de capital				
garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
autres				

(1) Sièges de l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE**

<b>IV-ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION-LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LE SDIS</b>	<b>C3.1</b>

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION	MONTANT DU FINANCEMENT
Syndicats mixtes (article L. 5721-1 du CGCT)			
Autres organismes de regroupement			

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE**

<b>IV-ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION-LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES</b>	<b>C3.2</b>

catégorie d'établissement	intitulé/objet de l'établissement	date de création	N° et date de délibération	nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE**

<b>IV-ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION-LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES EN BUDGETS ANNEXES</b>	<b>C3.3</b>

catégorie de service	intitulé/objet du service	date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE**

<b>IV-ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION-LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

catégorie de service	intitulé/objet du service	date de création	N° et date de délibération	nature de l'activité (SPIC/SPA)



IV-ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombres de membres en exercice <sup>22</sup>  
 Nombre de membres présents <sup>18</sup>  
 Nombres de suffrages exprimés <sup>21</sup>  
 VOTES : Pour <sup>21</sup>  
 Contre <sup>0</sup>  
 Abstentions <sup>0</sup>

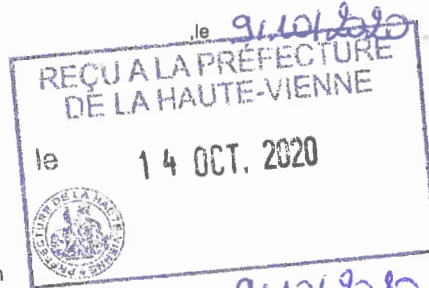
Date de convocation : 25/09/2020

Présenté par le Président,

A Limoges  
 Le Président du conseil d'administration









Pierre ALLARD



Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session  
 A Limoges

, le <sup>14/10/2020</sup>  
 Les membres du Conseil d'administration,

noms	signatures	pouvoir reçu (Oui/Non)	noms	signatures	pouvoir reçu (Oui/Non)
LEBLON			CLUZEAU	<del>Signature</del>	<del>NON</del>
BOURNEAU		OUI	VARRAENAUD	<del>Signature</del>	NON
THEUSAIN	<del>Signature</del>	OUI	RETASSE	Repece	NON
BLANCHES		OUI	ACHARD S.	<del>Signature</del>	NON
LEFORT		NON	ARCHER B.	<del>Signature</del>	NON
LARCHER	<del>Signature</del>	NON	HAND S.C.	<del>Signature</del>	NON
SAMICOT		NON			
PERRAULT	<del>Signature</del>	NON			
GERVILLE-REACHE		NON			
PERROT	<del>Signature</del>	NON			
GODRIE P.	<del>Signature</del>	NON			

certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le.....et de la publication le .... / .... / .....

A Limoges, le .... / .... / .....

le président du conseil d'administration,  
 Pierre ALLARD

